

Débat

Comment sauver

TROIS QUESTIONS À...

Gérard Luiggi, syndicaliste (Var),
l'un des coordinateurs de l'appel SNCM
"Nous sommes avec eux"



Photo DR

Quelle est la situation au lendemain de la tenue du conseil de surveillance de la SNCM du 28 mai ?

Formellement, le seul point à l'ordre du jour était la nomination du nouveau président du directoire de la SNCM, Olivier Diehl, en remplacement de Marc Dufour, « débarqué » lors de la réunion du 12 mai avec l'abstention des voix de l'Etat (1). Et dans un mois, le 24 juin, c'est un autre opposant au P-DG de Transdev, Gérard Couturier, qui sera remplacé à la tête du conseil de surveillance par Jérôme Nanty, qui a effectué une bonne partie de sa carrière comme gestionnaire des ressources humaines dans le milieu bancaire : il a notamment géré le volet social du rapprochement entre le Crédit lyonnais et le Crédit agricole. En s'abstenant le 12 mai, le gouvernement a clairement ouvert la voie aux choix exprimés par ces deux nouveaux dirigeants, à savoir négocier avec l'Union européenne une diminution, voire une suppression des 440 millions (2), en contrepartie d'une réduction du plan de charge actuel de la SNCM, avec notamment la suppression des lignes au départ de Toulon et Nice, et une délégation de service public (DSP) de continuité territoriale avec la Corse, réduite elle aussi, comme le demande la collectivité de Corse.

C'est-à-dire 500 à 600 marins au lieu des 2 600 actuels, sans compter l'hécatombe dans les emplois induits, en premier lieu sur le port de Marseille (manutention).

Dans l'article paru dans *La Marseillaise* (28 mai 2014), tu dis : "Contre l'isolement, il faut l'addition des luttes exemplaires..."

Non (sourire), non je n'ai pas dit ça. Je veux d'abord remercier le journal *La Marseillaise*, journal historique du PCF dans les Bouches-du-Rhône, pour avoir fait un article très sérieux et correct sur l'appel des 250. Mais je crois que le journaliste a fait une confusion. Et je peux le comprendre. Depuis le matin, sur toute les radios, au moment même où se tenait cette conférence de presse, on a assommé les lecteurs et les auditeurs avec un même refrain : « Les Fralibs ont gagné. L'entreprise est sauvée, trois ans de lutte ont payés... » Bref, une « lutte exemplaire ».

Au final, Unilever (groupe international multimilliardaire) donne 20 millions d'euros aux 76 salariés restants, après le plan de licenciements qui en a jeté 100 à la rue, pour faire une SCOP (société coopérative et participative — NDLR). Je suis très dubitatif sur ces SCOP, nous verrons... Je ne

UN APPEL DE 250 TRAVAILLEURS ET MILITANTS D'ORIGINES DIVERSES

"Les salariés de la SNCM, avec leurs syndicats, se battent depuis des mois contre les attaques et les plans de liquidation : ils ont raison, nous les soutenons, nous sommes avec eux."

Au moment où se multiplient les appels à voter au "Parlement" de l'Union européenne qui va à nouveau être massivement désavouée — comme lors de la victoire du non au référendum de 2005 —, son exécutif continue d'exiger à l'encontre de la SNCM le paiement de 440 millions d'euros en qualité d'aides d'Etat incompatibles avec le principe de "concurrence libre et non faussée".

C'est au nom de ces 440 millions que depuis un an, invariablement, l'actionnaire majoritaire Transdev — dont l'Etat détient 50 % à travers la Caisse des dépôts (CDC) — estime la compagnie maritime "non viable" (...).

Tout aussi invariablement, avec ténacité, les 2 600 salariés, marins, officiers et sédentaires, avec leurs organisations syndicales, n'ont cessé d'exiger avec raison que l'Etat prenne ses responsabilités et que soit dénoncé le diktat inacceptable de l'Union européenne (...).

Les salariés de la SNCM ne sont ni seuls ni isolés. Retrait immédiat des sanctions de l'Union européenne ! Non au paiement des 440 millions ! »

mets évidemment pas en cause les travailleurs et les organisations qui se sont battus pour préserver tout ce qu'ils pouvaient. Mais aujourd'hui, devant cette vague de désindustrialisation et de licenciements, qui peut penser que les SCOP vont régler ces problèmes ?

Mais je ne peux m'empêcher de me poser la question : peut-être que si on ne l'avait pas traitée comme une « lutte exemplaire », les choses en auraient été autrement. Parce que, j'en suis persuadé, les patrons font tout pour isoler les travailleurs, entreprise par entreprise, secteur par secteur et même, au sein d'un groupe, usine par usine.

Et ils chercheront à faire la même chose avec la SNCM.

Alors, quel est le sens de ta participation à la conférence du 14 juin ?

La situation générale nous met quasiment dans l'obligation de discuter, d'échanger... L'union locale de la CGT du port de Marseille a organisé une conférence de presse le 28 mai, juste avant la tenue du nouveau conseil de surveillance.

Une journaliste pose la question au représentant du syndicat des dockers CGT : « Si les marins de la SNCM partent en grève, que faites-vous, allez-vous également partir en grève ? » Ce militant répond : « Si vous me dites : bloquer le port, mettre le feu sur le port, tout bloquer, je vous dit non. Pour l'emploi sur le port, on a beaucoup donné, négocié, accepté beaucoup de choses, alors on fera ce qui sera nécessaire pour empêcher que l'on casse la SNCM, mais je vous le dit, la grève et tout bloquer, non, on va voir. » Immédiatement après, c'est le représentant du syndicat CGT du Grand port maritime de Marseille qui tient à préciser : « Mettre le feu sur le port ? Mais qui met le feu ? Les patrons voyous, les politiques de destruction au nom de la concurrence, ou les salariés du port avec la CGT ? Alors moi, je vous réponds : sachez qu'on n'acceptera

"Les patrons font tout pour isoler les travailleurs, entreprise par entreprise, secteur par secteur (...). Et ils chercheront à faire la même chose avec la SNCM"

par que l'on touche à un seul marin de la SNCM ! Nous prendrons les dispositions contre ceux qui, comme l'a dit Frédéric Alpozzo, trahissent leurs signatures. Il y aura si nécessaire la grève, il y aura si nécessaire le blocage pour cela. » Et le représentant des dockers CGT a repris la parole : « Nous prendrons les dispositions pour empêcher que l'on casse la SNCM et ses emplois. Toucher à la SNCM, c'est toucher au port, à ses dockers, et à tous les autres emplois induits. Par conséquent, nous verrons bien comment nous nous disposerons, par la grève, et par d'autres moyens. Par exemple, si une manifestation nationale est organisée à Paris, je peux vous dire que ce sont 400 ou 500 dockers qui monteront dans le TGV. »

Le secrétaire CGT du port ajoute : « On ne touchera pas un cheveu des camarades du port. On avertit, mais on ne partira pas, comme des fous. Les emplois de la SNCM, ce sont les emplois de tous. On avertit : on ne touchera pas un emploi sur le port. » Voilà qui résume bien l'état d'esprit, et cela va bien au-delà de la SNCM.

C'est le cœur de la discussion dans tout le mouvement ouvrier et donc dans cette conférence du 14 juin. ■

(1) Depuis sa privatisation en 2006, la SNCM est encore détenue à 25 % par l'Etat. Mais l'Etat est en plus indirectement présent dans le capital de la SNCM par l'intermédiaire de la participation de 66 % de Transdev, société détenue pour moitié par la Caisse des dépôts et consignations (CDC), organisme financier public, et, pour l'autre moitié, par Veolia. Veolia veut le démantèlement de la SNCM et souhaitait que le président du directoire sortant ne soit pas reconduit. L'abstention des représentants de l'Etat, le 12 mai, lors du renouvellement de son mandat, a permis son limogeage.

(2) C'est le montant des amendes infligées à la SNCM par la Commission européenne. Bruxelles accuse la compagnie d'avoir reçu des aides d'Etat.

Les notes sont de la rédaction.

14 juin, Paris : conférence pour l'unité et la résistance

Le 14 juin, à Paris, se tiendra une nouvelle conférence pour l'unité et la résistance. Des centaines de militants ouvriers de toutes tendances y participeront, au moment où le gouvernement Hollande, rejeté, sanctionné comme jamais lors de deux élections successives, dit qu'il ne changera pas sa feuille de route.

La Commission de Bruxelles, elle-même frappée par le rejet immense exprimé dans toute l'Europe vis-à-vis des institutions européennes, surveille l'exécution de ce programme de guerre du gouvernement Hollande (baisse des cotisations patronales, coupes budgétaires sans précédent visant les services publics, les collectivités locales, la Sécurité sociale). Mais en haut lieu, tous constatent avec inquiétude l'intense crise politique qui secoue la France, comme de nombreux autres pays de l'Union européenne (lire page 4).

Pour tous les travailleurs, c'est bien l'unité et la résistance, la recherche du « tous ensemble » qui sont à l'ordre du jour, pour défaire cette politique. Cela ne va pas de soi ; patrons et gouvernements organisent l'isolement, entreprise par entreprise, pour faire passer leurs plans destructeurs. A ce titre, les questions posées par le combat pour sauver la SNCM rejoignent celles qui seront au cœur de la conférence du 14 juin.

Yan LEGOFF

Lire également, en pages 4 et 5, les contributions de militants à la Sécurité sociale et à la SNCF.

La SNCM ?



Photo AFP

“Le gouvernement ne respecte pas ses engagements”

Photo DR



La parole à...

Michel Stefani,
élu PCF
à l'Assemblée de Corse

Pouvez-vous nous dire quelle est votre appréciation de la situation quant au devenir de la SNCM et de ses emplois ?

On ne peut dissocier l'avenir de la compagnie de celui du service public de continuité territoriale. L'un et l'autre sont étroitement liés. Il y a par conséquent la réponse à un besoin des usagers dans leurs déplacements et une exigence économique à satisfaire s'agissant du transport de marchandises. Nous savons que ce service ne peut être exécuté hors du concours de la solidarité nationale puisqu'il nécessite, comme pour l'aérien, une compensation financière. Les lignes exploitées sont réputées déficitaires. La ligne inscrite au budget de la nation sous le libellé « dotation de continuité territoriale » est prévue à cet effet. L'Etat a une double responsabilité, en tant qu'actionnaire de la SNCM et de garant du principe d'égalité de traitement du citoyen sur tout le territoire national.

Le gouvernement ne peut s'en affranchir et plier à la logique libérale du low cost, dominée par le dumping fiscal, social et commercial. Sauf à vouloir encourager une situation identique à celle impo-

sée aux Sardes avec des tarifs augmentés de 170 %. Voilà de quoi il est question. Quatre mille emplois sont concernés de part et d'autre de la Méditerranée, en Corse et sur le continent. Les usagers le sont tout autant, puisque le périmètre du service public est de plus en plus réduit. Aujourd'hui, le gouvernement ne respecte pas ses engagements afin de pérenniser l'emploi, le service public et la compagnie. Il s'en remet à MM. Frérot et Jaillanac, patrons de Veolia Transdev, alors que leurs intentions sont connues depuis des mois. Pour eux, la SNCM est un « boulet ». En un mot ils ont tout dit.

Et de ce point de vue, pourquoi avez-vous estimé de votre responsabilité de signer l'appel des 250 ?

Je suis signataire de cet appel pour obtenir ce qu'il demande : l'abandon des amendes scandaleuses réclamées par la Commission européenne sur saisine des dirigeants de Corsica Ferries France. Leur objectif est d'imposer le monopole low cost sur le trafic passagers, le plus juteux, et accessoirement de pouvoir continuer à écrémer le fret en période creuse. Cette connivence est d'autant plus évidente que « le gendarme de la libre concurrence » est muet à propos des 180 millions d'euros de subventions versés illégalement à Corsica Ferries France par la collectivité territoriale de Corse, autorité organisatrice.

Si mauvaise gestion de la SNCM il y a eu, elle ne peut servir d'alibi et masquer artificiellement cette gabegie que les élus communistes ont été souvent seuls à combattre. Aucune collectivité n'organise ainsi le service public, avec d'un côté ses propres délégataires, qu'elle subventionne dans le cadre d'un appel d'offres, d'une convention et des obligations de service public contraignantes et, de l'autre côté, avec un dispositif illégal ; la même collectivité autorise et subventionne en sus une concurrence déloyale, sous pavillon de complaisance, pour enlever des parts de marché à ses délégataires et conduire au déséquilibre financier de sa délégation de service public. Aujourd'hui, ce beau monde des affaires s'efforce de présenter la note aux travailleurs, aux usagers du service public et aux contribuables, comme si ces derniers avaient privatisé la SNCM en 2005 et rédigé l'appel d'offres de 2007 avec deux services distincts pour permettre aux dirigeants de Corsica Ferries France d'attaquer le service dit complémentaire.

La Commission européenne, qui bafoue au passage l'article 14 (1) du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, est en mission ultralibérale pour tuer la SNCM quand elle lui réclame 440 millions d'euros. Or la responsabilité de la privatisation scandaleuse de 2005 incombe au gouvernement Villepin-Sarkozy, et le contenu de l'appel d'offres de 2007, à la majorité régionale précédente.

On ne peut être dupe : si le gouvernement et les dirigeants de Veolia et Transdev utilisent cette condamnation, c'est pour accélérer une procédure de liquidation judiciaire, alors que la SNCM, après l'attribution de la délégation de service public 2014-2024, dispose d'une garantie financière de 600 millions d'euros. Le scénario du tribunal de commerce est inacceptable, comme son prolongement, la société d'économie mixte d'investissement.

Il faut stabiliser le capital de la SNCM avec la Caisse des dépôts et consignations et confirmer le plan long terme, validé par les organisations syndicales, sauf le Syndicat des travailleurs corses, avec huit navires, dont quatre nouveaux commandés aux chantiers navals STX, neufs et financés par la Banque publique d'investissement. ■

(1) L'article 14 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne consacre un protocole (texte adossé au traité, de même valeur juridique) aux services d'intérêt économique général (SIEG) constituant de ce fait une catégorie juridique à part entière. Selon ce protocole, les Etats sont libres de définir, d'organiser et de financer les services qu'ils souhaitent qualifier de SIEG. Les échelons locaux ont pour mission de les mettre en place pour répondre aux besoins des citoyens. L'Union européenne n'interfère donc en rien dans l'organisation des services publics. Ainsi, les SIEG admettent des disparités géographiques, sociales et culturelles.

ÉDITORIAL

Aucune légitimité!

Daniel Gluckstein
Secrétaire national du POI

Le 25 mai, plus de 94 % des électeurs inscrits ont refusé leur suffrage au Parti socialiste. Du point de vue de la démocratie, un gouvernement (et un président-bonaparte) ainsi rejeté perd toute légitimité. Mais cet « *homme malade de l'Europe* », comme le désignent les journalistes, reste, pour le capital financier, le seul capable d'imposer les contre-réformes et mesures de destruction qu'il exige. C'est pourquoi l'Union européenne, tout en maintenant sa pression, le traite avec un certain ménagement.

Dans ce contexte, Hollande annonce la constitution de 14 nouvelles régions se substituant aux précédentes. A défaut de supprimer les départements (ce qui pose un problème constitutionnel), l'objectif est d'en siphonner les prérogatives pour les concentrer dans des régions autorisées à déroger aux règles et lois communes de la République. Coup triple : remise en cause de l'égalité des citoyens dans la République, effacement de l'Etat-nation derrière l'Europe des régions, et application du pacte de responsabilité ponctionnant 50 milliards d'euros de dépenses publiques.

Rendant compte de discussions au sein du Front de gauche, *L'Humanité* (3 mai) signale qu'en provenance « *des rangs de toute la gauche* » se multiplient des « *appels à la convergence autour d'une politique en rupture avec l'austérité* ». Si tel était le cas, on ne pourrait que s'en féliciter.

Parmi les exemples cités, le « *président du conseil général de Seine-Saint-Denis, Stéphane Troussel, PS, qui propose des états généraux de la gauche* ». Stéphane Troussel ? Il y a moins de deux mois, le 10 avril, il faisait adopter (1) un budget départemental reconduisant les mesures d'austérité du budget précédent : réduction des subventions aux cartes de transport des jeunes et des personnes âgées, suppression de subventions aux associations sportives, culturelles et artistiques, augmentation des tarifs des cantines des collèges... A quoi s'ajoute la suppression de dizaines de postes d'agents dans 61 des 120 collèges du département, à l'origine de deux grèves en quinze jours à l'appel d'organisations syndicales opposées à ces suppressions.

Rupture avec l'austérité ? Stéphane Troussel se propose « *d'organiser rapidement des états généraux de la gauche qui réunissent les partis, mais aussi les forces vives de ce département, associatives, citoyennes, syndicales* ». Faudrait-il que les organisations syndicales, se constituant en états généraux avec les partis, les associations et M. Troussel, renoncent à combattre son plan d'austérité ? Faudrait-il, à un autre niveau, que les organisations ouvrières s'associent au pacte de responsabilité du gouvernement, au dialogue social et aux tables rondes ?

Pour la classe ouvrière, pour ses organisations, pour le mouvement ouvrier, l'issue ne passe pas par l'association au pacte de responsabilité. L'issue, c'est la rupture avec le pacte de responsabilité, le refus de tout soutien au gouvernement Hollande-Valls et de toute subordination à l'Union européenne. L'issue, c'est la lutte de classe unie, contre le pacte de responsabilité et chacune des mesures qui en découlent. Cela est vrai au plan local, mais aussi départemental et national.

L'issue, c'est que le peuple travailleur réalise son unité et se mobilise pour se sauver lui-même et non pour sauver ce gouvernement et ces institutions au seul service de la classe capitaliste.

(1) Les élus PCF s'abstenant.

Bruxelles juge que "des risques importants pèsent sur la mise en œuvre" de la politique du gouvernement Hollande

Huit jours après le « séisme » des élections européennes, où s'est exprimé en France et dans toute l'Europe, par une abstention gigantesque, un immense rejet des institutions de l'Union européenne et des gouvernements, la Commission de Bruxelles a publié ses « recommandations » adressées aux vingt-huit pays membres.

La Commission européenne a évalué, le 2 juin, les engagements d'austérité contenus dans les « programmes de stabilité » et les « programmes de réforme » que chacun des gouvernements lui ont transmis les semaines précédentes. Ces programmes, pour la France, se concentrent dans le pacte de responsabilité (41 milliards d'euros de cadeau supplémentaire offerts aux patrons) et dans le plan de 50 milliards d'euros de

coupes, entre 2015 et 2017, dans le budget de l'Etat, des collectivités locales et dans les dépenses de la Sécurité sociale. L'avis de la Commission de Bruxelles sur le gouvernement Hollande est partagé et même empreint d'inquiétude. Elle écrit d'abord que le programme transmis par la France « peut être considéré comme globalement conforme » à son dernier avis, rendu public le 5 mars dernier. Le ministre de l'Economie, Michel Sapin, a aussitôt fait part de sa

« satisfaction », en estimant que « la Commission approuve ainsi la stratégie économique d'ensemble du gouvernement ». Soit dit en passant, le gouvernement ose se féliciter de l'approbation de sa politique par une Commission européenne dirigée par José Manuel Barroso, que le PS, lors des élections européennes du 25 mai, avait fait mine d'accuser de tous les maux !

DES MESURES ENCORE PLUS DRASTIQUES SONT EXIGÉES

Mais l'avis de la Commission ne s'arrête pas là. Dans les dix pages qu'il contient, elle juge que ce programme est « insuffisant », que « des risques importants pèsent sur la mise en œuvre » de la politique décidée par le gouvernement ; elle exige « des efforts additionnels » ; elle commande que « le budget 2014 soit rigoureusement exécuté »...

En résumé, la Commission européenne donne une sorte de satisfecit au gouvernement Hollande, mais elle mesure parfaitement que ce gouvernement et tout le régime de la Ve République se débattent dans une profonde crise politique qui laisse planer plus qu'un doute sur les mesures décidées. Ce qui n'empêche pas Bruxelles d'exiger des mesures encore plus drastiques !

Si même un rejet électoral et une abstention historiques ne les arrêtent pas, qui pourra le faire, si ce n'est la lutte de classe ?

Yan LEGOFF ■

DOCUMENT

Lu dans la "recommandation" adressée le 2 juin à la France

- « Prendre des mesures pour réduire de façon sensible l'augmentation des dépenses en matière de sécurité sociale comme prévu à partir de 2015, en fixant des objectifs plus ambitieux pour les dépenses annuelles dans le domaine des soins de santé, en limitant les coûts de retraites et en rationalisant les allocations familiales et les aides au logement. »
- « Fixer un calendrier clair pour le processus de décentralisation en cours » et « prendre des mesures préliminaires, d'ici à décembre 2014, en vue d'éliminer les doublons administratifs, de faciliter les fusions entre les collectivités locales (...), tout en réduisant comme prévu les subventions octroyées par l'Etat. »
- « Veiller à ce que la réduction des coûts du travail résultant du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi soit maintenue ; prendre des mesures pour réduire encore les cotisations sociales patronales conformément aux engagements pris au titre du Pacte de responsabilité et de solidarité. »
- « Prendre des mesures pour ouvrir le marché intérieur du transport (ferroviaire) de passagers à la concurrence avant 2019. »
- « Prendre des mesures supplémentaires pour lutter contre la rigidité du marché du travail, (...), prendre des mesures supplémentaires pour réformer le système d'allocations de chômage. »

À FAIRE SAVOIR !

Presque 500 000 chômeurs de plus depuis le début du quinquennat de Hollande

Les statistiques officielles du chômage pour le mois d'avril ont été publiées le 28 mai. Pour la seule catégorie A (les chômeurs n'ayant eu aucune activité dans le mois), on compte 14 800 nouveaux inscrits à Pôle emploi, soit près de 500 de plus chaque jour ! Sur la France entière, il y a désormais 3 626 500 chômeurs dans cette catégorie, soit 114 200 chômeurs de plus en un an.

Ce n'est qu'une partie du tableau. Du fait de la généralisation de la précarité, un grand nombre de chômeurs ont travaillé dans le mois mais sur des contrats courts. Ils sont regroupés dans les catégories B et C.

Au total, fin avril 2014, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits dans les catégories A, B, C s'établit à 4 985 900 (5 246 800, départs d'outre-mer compris). A ce rythme, le seuil du demi-million de chômeurs supplémentaires depuis le début du quinquennat Hollande sera atteint cet été puisqu'on en est déjà à 470 200.

Encore un cadeau du gouvernement au patronat !

Le gouvernement prêt à suspendre les seuils sociaux dans les entreprises

Le 28 mai dernier, le ministre du Travail, François Rebsamen, a déclaré être prêt à suspendre pendant trois ans les seuils légaux créant certaines obligations sociales aux entreprises. La droite et le patronat applaudissent.

Les seuils légaux déterminent le nombre de salariés à partir duquel l'entreprise doit mettre en place un délégué syndical (dix salariés), doit augmenter certaines cotisations (vingt salariés) et doit créer un comité d'entreprise et un comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (50 salariés).

Les organisations patronales (Medef, UPA et CGPME), qui bataillent depuis des années pour supprimer ces fameux seuils, se sont réjouies de la proposition de Rebsamen. « Au total, le seuil des 50 salariés déclenche 35 obligations légales, ce qui représente un surcoût de 4,5 % de la masse salariale », explique la CGPME, qui a proposé d'inscrire la proposition au menu de la conférence sociale des 7 et 8 juillet.

« Des freins à l'embauche », a déclaré le ministre. « Je dis donc aux organisations syndicales que le meilleur moyen de faire tomber cet argument, c'est de tenter l'expérience », a-t-il ajouté. Une manœuvre grossière pour présenter les choses : pour montrer au patronat qu'il a tort, dit Rebsamen, il faudrait commencer par lui donner raison !

Après les 20 milliards d'euros de cadeau aux patrons avec le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), le pacte de responsabilité et ses dix milliards d'euros d'allègements supplémentaires de cotisations, ce sont aujourd'hui les obligations sociales résultant du franchissement des seuils de 10, 20 ou 50 salariés que le gouvernement entend offrir en cadeau aux patrons !

Ce n'est pas un « tabou » pour la CFDT, la CFE-CGC et la CFTC, qui se disent prêtes à aborder ce sujet lors de la grande conférence sociale.

La CGT et FO, elles, sont vent debout contre une telle expérimentation. Pour Thierry Lepaon, secrétaire général de la CGT, « ce serait une bêtise ». Pour Force ouvrière, la proposition est « inacceptable » : « Comment peut-on prétendre fragiliser les salariés en leur déniaient le droit à une représentation collective, simplement pour voir si cela est créateur d'emplois ? »

A droite, le député UMP Patrick Devedjian, a applaudi : « Si Rebsamen suspend les seuils sociaux, il fera ce que la droite n'a jamais osé : c'est objectivement courageux. » Sans commentaires...

Marie STAGLIANO ■

Prévention des accidents du travail : une politique désastreuse



La parole à...

Guy Perrossier,
syndicaliste
à la Sécurité sociale
à Paris

En début d'année, lorsque le gouvernement a annoncé ses mesures d'austérité, mon syndicat n'a pas hésité à affirmer que la Sécurité sociale était « en danger de mort ». Aujourd'hui, le gouvernement s'apprête à présenter un budget rectificatif ; visiblement, la loi de financement de la Sécurité sociale votée à l'automne ne suffit plus...

Les exonérations de cotisations sociales payées par les employeurs atteindront 18,5 milliards d'euros en 2017. En particulier 4,5 milliards d'exonérations sur les salaires entre 1 Smic et 1,6 Smic dès 2015, plus de 9 milliards en 2016 en poursuivant les exonérations au-delà de 1,6 Smic jusqu'à 3,5 Smic ! Gel des retraites, des prestations familiales, des aides au logement et des pensions d'invalidité, voilà ce qui nous attend.

Cependant, il est d'autres conséquences moins visibles mais tout aussi dramatiques, celles qui touchent la lutte contre les accidents du travail. Je suis bien placé pour en parler en tant que salarié de la caisse régionale d'assurance maladie d'Ile-de-France (Cramif).

Mon organisme, comme toutes les caisses régionales d'assurance retraite et de santé au travail (Carsat), est chargé de calculer les cotisations accidents du travail et maladies professionnelles (AT-MP) que paient, seuls, les employeurs (c'est ce qu'on appelle la tarification AT-MP) et de gérer les services de prévention AT-MP. Il faut savoir que la cotisation AT-MP est individualisée : elle sera d'autant plus élevée que, dans telle branche, dans telle entreprise, le nombre et la gravité des accidents et maladies professionnelles sont élevés. Cette « pénalisation » de la dangerosité du travail n'a pas pour unique but l'indemnisation des accidents du travail, elle vise aussi à contraindre l'employeur à prendre des mesures de sécurité. Jusqu'en 2010, pour effectuer ce calcul, chaque type de travail était identifié, on en comptait environ 400. Puis, au nom de la « simpli-

« C'est la santé des travailleurs qui est en jeu ! Et les mesures gouvernementales annoncées vont encore plus loin puisqu'elles suppriment de fait la cotisation accident du travail sur les bas salaires »

fication », on a ramené ce nombre à 200, et il ne devrait plus en rester que 70 dans trois ans. La conséquence est que l'analyse des accidents est de moins en moins précise et que la cotisation AT tend à devenir un « forfait » qui ne présente plus le même caractère de pénalisation et de contrainte. C'est la santé des travailleurs qui est en jeu ! Et les mesures gouvernementales annoncées vont encore plus loin, puisqu'elles suppriment de fait la cotisation AT sur les bas salaires...

Dans cette logique patronale, pour la première fois, le gouvernement et les dirigeants de la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés s'attaquent aux services de prévention AT auxquels on commence à enlever leurs moyens d'intervention. Jusqu'à présent, tous les accidents du travail étaient enregistrés et analysés, mais désormais, au nom de l'harmonisation européenne, il ne faudrait plus fonctionner que par sondage, comme cela se fait en Allemagne, par exemple analyser les accidents survenus un jour précis, mais pas ceux des autres jours ! La conséquence est qu'on assiste à des suppressions de poste d'ingénieur de prévention et de contrôleurs de sécurité. Face à ces attaques contre la santé des travailleurs, je suis comme tous les autres syndicalistes, je m'interroge : comment arrêter cette catastrophe ?

Le 18 mars dernier, la grève à l'appel de toutes nos fédérations syndicales, soutenues par les confédérations FO et CGT, a été très suivie. C'était un avertissement pour le gouvernement. Mais il n'en a pas tenu compte. Et puis, la défense de la Sécu n'est pas l'affaire du seul personnel de la Sécu, c'est celle de tous les salariés, qu'ils soient syndiqués ou pas, quelles que soient leurs opinions politiques. C'est pour en discuter que je participerai à la conférence du 14 juin. ■

Conférence nationale **POUR L'UNITÉ ET LA RÉSISTANCE**

14 juin - Paris

“Les cheminots sont prêts à se mobiliser”

La parole à...

Nicolas Deldos,
syndicaliste CGT
cheminot

Confrontés à un projet de réforme ferroviaire proposé par le gouvernement, les cheminots se sont massivement mobilisés le 22 mai dernier à l'appel de leurs organisations syndicales. Peux-tu nous expliquer pourquoi ?

La mobilisation massive est due à une prise de conscience de la dangerosité de la réforme ferroviaire proposée par le gouvernement et Guillaume Pepy, président de la SNCF. Avec ce projet, le but inavoué est toujours la privatisation. Il est quand même paradoxal qu'un gouvernement se disant de gauche continue la politique initiée par le gouvernement Sarkozy. Les cheminots sont attachés à leur statut, à leurs conditions de travail, et à la sécurité du réseau qui est directement liée aux points précédents. La réforme ferroviaire voulue par le patronat, le gouvernement, l'Europe et certaines organisations syndicales réformistes est un « cadre social harmonisé » avec des taquets inférieurs au RH0077 (*conditions de travail — NDLR*) appliqué actuellement. Il va en découler une baisse du nombre de congés et de repos, des amplitudes de travail allongées, il va peser sur les retraites et les prestations familiales, toute la vie d'un cheminot sera bouleversée avec ce projet.

Le conseil national de la fédération CGT des cheminots vient de se tenir. Peux-tu nous dire quelle était la teneur des débats ?

Tous les militants présents lors de ce conseil national étaient d'accord pour affirmer qu'il fallait agir contre la réforme de Pepy. Des camarades sont revenus sur la manifestation du 22 mai en disant : « *Le 22 mai est une victoire, il est possible de remettre en cause le fond du projet par la grève reconductible.* »

Plusieurs camarades ont dit : « *Nous n'avons plus qu'une solution, le mouvement reconductible fort sur tout le territoire* », « *il faut tout mettre en œuvre pour faire reculer le gouvernement avec, dans un premier temps, le retrait, puis les négociations par la grève reconductible forte et rapide* », « *la réforme ferroviaire, c'est la destruction de la SNCF d'ici à cinq ans, nous ne pouvons pas laisser passer une telle réforme, nous sommes dans l'obligation de mobiliser par un conflit avant le 17 juin. Nous pouvons, dans le marasme ambiant, déclencher un conflit qui peut les obliger à faire ce que veulent les gens...* »

D'autres ont insisté sur le fait que « *la réforme, c'est la fin de la SNCF* », « *les cheminots n'en veulent pas...* » Enfin, la question de l'unité, là où elle est possible, a été également soulevée.

Les actions proposées étaient diverses de la part des militants. Le conseil national a décidé de partir en grève si la réunion du 4 juin entre les organisations syndicales et Cuvillier (*ministre des Transports — NDLR*) ne donne pas satisfaction.

La CGT demande une réforme amenant un service public de qualité. Pour cela, il est impératif :

— que tous les services de la SNCF fassent partie d'un seul EPIC (*établissement public à caractère industriel et commercial — NDLR*) (d'une même entreprise). Pour retrouver une synergie entre les différents services et pour améliorer notre fonctionnement, contrairement à la situation d'aujourd'hui que subissent les usagers ;

“Nous n'avons plus qu'une solution, le mouvement reconductible fort sur tout le territoire”

(entendu au conseil national de la fédération CGT)

— que l'embauche au statut soit le cadre légal d'embauche ;
— que le RH0077 soit maintenu.
Aujourd'hui trois solutions sont possibles :
— Soit le gouvernement et Pepy passent en force, et là, la seule alternative est la lutte.
— Soit ils retirent purement et simplement leur projet, ce qui est une demi-victoire, car nous resterions avec le fonctionnement actuel qui n'a rien de satisfaisant.
— Soit ils acceptent de négocier sur la base des revendications de la CGT.

Comment vois-tu la suite ?

Je pense que la direction va essayer de maintenir le projet de trois EPIC, ce qui va amener la CGT à se mobiliser pour essayer de peser énormément pour mettre en échec le projet du gouvernement et faire valoir son projet de « voie du service public ». Dans cette lutte les premiers jours seront primordiaux.

Je ne pense pas que, dans le contexte actuel, le gouvernement puisse se permettre d'avoir un conflit massif à la SNCF, ce qui les amènera à négocier.

Comment cela se prépare-t-il sur le terrain ?

A Marseille, nous avons déjà contacté toutes les sections techniques en leur expliquant la démarche de la CGT, y compris la rencontre du 4 juin avec Cuvillier. Cette réunion sera le déclencheur de la grève en fonction de ses réponses.

Bien sûr, nous espérons que M. Cuvillier répondra à nos demandes, nous sommes un syndicat responsable, pas jusqu'au-boutiste. En fonction des réponses, nous verrons s'il est toujours utile d'aller à l'action. Nous avons d'ores et déjà prévu un bureau de syndicat le 3 juin et une assemblée générale le 5 juin à la Bourse du travail de Marseille. De plus, tous les services ont planifié des réunions de sections où le syndicat sera présent pour expliquer la situation. Les cheminots sont prêts à se mobiliser.

Le 14 juin prochain, le « comité national de liaison pour l'unité et la résistance » propose une rencontre de militants pour l'indépendance du mouvement ouvrier et pour poser la question de la bataille d'ensemble contre la politique du gouvernement. Que pensez-vous de cette initiative ?

Toute initiative pour essayer de contrer la politique actuelle est bénéfique. Il faut que les Français se réveillent, et prennent conscience qu'il est temps d'agir. Le rapport de force a le pouvoir de faire changer le cours des choses. Je suis sûr qu'il faut lutter, résister, se mobiliser, informer. Mais la rue est souveraine et décidera de la forme d'action à mettre en place.

Pour peser politiquement, il est souhaitable que toutes les forces qui défendent véritablement les intérêts des travailleurs, de la classe ouvrière, puissent s'entendre plutôt que de rester divisées.

Il faut dire stop au capitalisme. Pour moi, une question reste en suspens : est-ce que notre génération connaîtra la « révolte » des travailleurs français ?

A la SNCF, “la manifestation du 22 mai a montré que la mobilisation unie était possible”



La parole à...

Marc Picauville,
syndicaliste cheminot
à Bordeaux

DR terre, la fin du service public conduira inéluctablement à des catastrophes !

Et le plan social ?

Nous avons, à Bordeaux, sorti un tract en novembre 2013. Nous dénonçons un « plan social » en préparation. Il a fait le tour de France ! Cela a fait du bruit. Certains responsables syndicaux n'ont pas été contents. Et pourtant, nous avions raison ! Ils veulent à toute force que les cheminots sous statut s'en aillent.

La direction tente de noyer le poisson et utilise toutes les ficelles, toutes les pressions. La détresse morale grandit.

20 000 manifestants le 22 mai à Paris pour le rejet de la réforme ferroviaire. C'est un pas en avant important ?

Cela correspond en nombre à une bonne mobilisation des cheminots. C'est aussi une clarification sur le terrain syndical : la CFDT, favorable à une bonne réforme, s'est retirée. Il y a eu une manifestation à l'appel de la CGT, de l'UNSA et de SUD. Je me félicite que FO ait décidé d'y participer, même si nous n'avions pas été invités à son organisation. Les conséquences de la loi de 2008 sur la représentativité font des ravages. L'heure n'est pas à exclure l'un ou l'autre, il faut arrêter les divisions...

L'examen de la réforme ferroviaire commence le 16 juin à l'Assemblée nationale...

Le 22 ne suffira pas. Mais cette journée a montré que la mobilisation unie était possible. Les grèves catégorielles, les tergiversations doivent cesser. Les cheminots des autres syndicats suivent leurs responsables. Mais nous pensons tous la même chose : retrait de cette nouvelle réforme ! J'attends un préavis, pourquoi pas reconductible... Cette semaine est essentielle... Si le mouvement était massif, d'autres secteurs professionnels pourraient nous rejoindre...

Tu penses que la conférence du 14 juin peut apporter une aide ?

Je pense que l'on a besoin, par-delà les appartenances, de se rencontrer pour échanger. Cet échange permettra la construction d'un mouvement d'ampleur que chacun attend.

Strasbourg (BAS-RHIN)

Sénerval

Les travailleurs de Sénerval en grève depuis 70 jours

Quatre-vingt-dix pour cent des 45 travailleurs de la société privée Sénerval (filiale du groupe Séché Environnement), délégataire de service public de la Communauté urbaine de Strasbourg, sont en grève à l'appel de la CGT, depuis le 21 mars 2014, et se sont déclarés en droit de retrait pour danger grave et imminent.

Une délégation du comité départemental du POI a rencontré les grévistes aux portes de l'usine.

Mise en service depuis 1975 en délégation de service public, l'usine d'incinération d'ordures ménagères de Strasbourg est exploitée depuis 2010 par la société Sénerval avec un nouveau contrat de vingt ans. Les salariés, déjà employés par l'exploitant précédent, ont progressivement vu leurs conditions de travail se dégrader. De quatre à cinq par an auparavant, les incidents se sont multipliés pour atteindre un record de quatre-vingt-dix en 2013.

Faute d'investissements, les fuites sur les chaudières provoquent des rejets de cendres et de fumées toxiques dans l'enceinte de l'usine. Ces poussières contiennent des agents cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques (CMR). Les salariés sont en contact direct avec ces matières qui ne sont pas confinées. Elles circulent librement dans l'air et se retrouvent loin du périmètre de l'entreprise, mettant aussi en danger la population riveraine.

Jusqu'à la mise en place des équipes issues des élections municipales, la ville « socialiste » de Strasbourg, malgré les demandes réitérées des grévistes, n'a jamais répondu et, depuis, traîne les pieds.

En 2013, lors de sept jours de grève, la question de l'intégration en régie municipale s'est posée. Les « socialistes » Robert Herrmann et Roland Ries avaient rétorqué qu'il était hors de question de faire ce type de travaux en régie publique.

Serge BLOCH ■

IL RESTE TROIS SEMAINES AVANT LA FIN DE LA CAMPAGNE DES ABONNEMENTS



Remplissez votre bulletin d'abonnement, page 16.

Conférence nationale **POUR L'UNITÉ ET LA RÉSISTANCE**

14 juin - Paris

Rencontre nationale d'urgence des élus le 28 juin

Réforme territoriale : peut-on contourner l'exigence du retrait ?

Christel Keiser

Le 3 juin, François Hollande a présenté son projet de loi réduisant d'un tiers le nombre des régions. Ce projet ainsi que celui concernant les compétences des conseils généraux seront, selon la presse, présentés au Conseil des ministres le 18 juin. Au même moment, Olli Rehn, commissaire européen aux affaires économiques, a dévoilé ses recommandations annuelles sur les réformes budgétaires structurelles que doit mener chaque pays. Le quotidien patronal *Les Echos* (2 juin) indique qu'aucune sanction n'est requise contre la France car « le climat a changé. Avec le plan d'économies de 50 milliards, le pacte de stabilité, la fusion des régions, le vent de la réforme tant attendu semble enfin souffler en France », ajoutant que la Commission européenne « appuie la réforme territoriale ».

Le soutien apporté par Bruxelles à la réforme territoriale sera-t-il suffisant ? Il est frappant qu'au moment même où des responsables du Parti socialiste à tous les niveaux, y compris des présidents de conseils généraux, font part de leur opposition à la réforme territoriale, le président du groupe PS au Sénat, Didier Guillaume, annonce son opposition à « la suppression pure et simple des conseils généraux », tout en précisant que le département pourra être supprimé dans certains cas : « En zone urbaine, c'est-à-dire les grandes métropoles, les départements de plus d'un million d'habitants, il n'y a aucun problème, c'est possible, et ça personne n'est contre » ! Cette affirmation tourne le dos aux aspirations d'une grande majorité d'élus qui, comme on le lira dans cette page, combattent pied à pied pour la défense des communes et des départements. Et ce ne sont pas les circonvolutions des responsables de l'Association nationale des élus communistes et républicains qui vont faire disparaître la profondeur du rejet de la politique du gouvernement, y compris de la part de centaines d'élus du Front de gauche. En affirmant que « les besoins d'évolution de nos institutions n'appellent pas pour autant leur disparition pure et simple ou leur transformation en structures décentralisées » et en exigeant une consultation populaire ou un référendum car « il ne peut y avoir de transformation des instances démocratiques sans démocratie », on contourne la question centrale, à savoir l'exigence du retrait de ces projets de loi.

Or c'est précisément sur cette exigence de retrait que se retrouvent, dans l'unité, un grand nombre d'élus de toutes tendances. Nous en discuterons lors de la rencontre du 28 juin.

La parole à...



Interview croisée de Jean Bartholin (conseiller général de la Loire) et Gérard Schivardi (maire de Mailhac)

“Nous devons fédérer au niveau national les résistances locales”

Notre journal a interviewé Jean Bartholin et Gérard Schivardi, initiateurs de la rencontre nationale des élus du 28 juin à Paris. Le site de cette rencontre publie leur communiqué ainsi que les signatures des 150 premiers élus de toutes tendances qui appellent à cette rencontre.

Le 26 mai, au lendemain des élections européennes, François Hollande a annoncé la présentation du projet de loi de réforme territoriale la semaine prochaine. Qu'en penses-tu ?

Jean Bartholin : Je dois d'abord surmonter la colère pour faire l'effort de comprendre l'incompréhensible dans cette attitude volontaire d'aveuglement et de surdité de la part d'un gouvernement socialiste qui persiste à vouloir aggraver le mal par le mal. Une partie importante de la France considère qu'elle n'a plus rien à attendre des partis au pouvoir. Pour le gouvernement, il faudrait concentrer les moyens et les pouvoirs pour gagner en efficacité ; il faudrait miser sur les territoires qui peuvent rentrer dans le jeu de la concurrence à l'échelle de l'Europe, quitte d'ailleurs à inventer un « pudding à géométrie variable et illisible ».

Gérard Schivardi : C'est une honte. Le gouvernement fait la sourde oreille alors qu'il a été plus que désavoué : rejeté. Et non seulement il continue la politique que lui dicte l'Union européenne, mais il veut exploser la République, en finir avec l'égalité des droits des citoyens, aider le Medef à reprendre les droits ouvriers au compte des spéculateurs : Il veut voler 25 milliards aux collectivités territoriales chaque année ! Voilà ce qu'autorisent les institutions antidémocratiques de la Ve République permettant à un gouvernement minoritaire dans le pays de décider une politique contre la volonté majoritaire du peuple, l'Assemblée nationale n'ayant qu'un rôle subsidiaire et de camouflage.

La suppression des départements est annoncée ! Leurs compétences seraient prises en charge par les métropoles et, dans les départements ruraux, par les intercommunalités. Qu'en penses-tu ?

Jean Bartholin : L'absorption des responsabilités et moyens des conseils généraux par les métropoles ébranle l'assiette des solidarités humaines et territoriales au service de la cohésion sociale que géraient les conseils généraux dans un cadre démocratique... Les mêmes conseils généraux sur lesquels l'Etat n'a eu de cesse de se décharger durant ces deux dernières décennies, tout en réduisant à peu de chagrin leur autonomie financière et fiscale. Le « mix » encore très obscur des pistes envisagées consiste à transférer les responsabilités importantes et les moyens résiduels des départements aux régions et intercommunalités, voire à créer une nouvelle instance, sorte d'assemblée où siègeraient élus régionaux et représentants des intercommunalités ! Bonjour la balkanisation de l'action départementale redistribuée entre les intercommunalités du département, à l'encontre de la cohésion intradépartementale qui n'est donc plus d'actualité... pas plus d'ailleurs que ne l'est la démocratie locale, mission première de l'échelon communal !

Gérard Schivardi : Là aussi, le gouvernement, je dirais les gouvernements successifs n'ont qu'une volonté, c'est d'effacer la République, une, indivisible et laïque. L'unité de la République garantissant l'égalité des droits est incompatible avec la mise en concurrence des nouveaux « terri-

toires » à géométrie variable. Ils veulent détruire les départements parce qu'ils veulent liquider les prestations sociales : RMI, RCA, APA, allocations handicapés, et supprimer des milliers de postes de fonctionnaires territoriaux. Il est à parier que l'Union européenne va féliciter Hollande quand elle va donner son appréciation sur le « big bang » Hollande-Valls, tout en lui signifiant que c'est insuffisant, car pour l'Union européenne, ce ne sera jamais suffisant. Mais la population et la grande majorité des élus veulent garder les communes et les départements.

Les assemblées de maires sont massives, c'est une véritable levée de boucliers. Pourquoi aucune perspective d'action nationale n'est-elle proposée ?

Jean Bartholin : Deux raisons évidentes ! Sans doute l'influence de quelques grands élus locaux qui voient d'un bon œil la consécration d'une forme d'hégémonie urbaine. De fait, la loi Sarkozy — via les pleins pouvoirs donnés aux préfets — a largement favorisé l'extension des périmètres des communes urbaines. La loi Lebranchu, aura consacré l'affirmation des métropoles, *nec plus ultra* des territoires compétitifs... Et puis, comme c'est sans doute le cas, les associations d'élus telles l'ADF (*Assemblée des départements de France* — NDLR) ou l'ARF (*Association des régions de France* — NDLR), où nombreux sont ceux qui préfèrent « avaler leur chapeau » plutôt que de s'indigner à l'intérieur de l'appareil politique auquel ils adhèrent ! J'apprécie la position de l'Association des maires ruraux de France : nous partageons bien la même analyse sur les causes et les objectifs de la contre-réforme !

Gérard Schivardi : A la tête de la plupart des associations de maires, il y a un accord UMP et PS pour faire passer la réforme territoriale, y compris contre la grande majorité des communes membres qui n'en veulent pas. C'est le même problème avec les centrales syndicales ouvrières où les directions font obstacle à la volonté de la base d'aller vers un mouvement d'ensemble. Mais jusqu'à quand ?

Comment penses-tu que puisse être bloqué ce projet de loi ?

Jean Bartholin : Nous devons fédérer au niveau national les résistances locales qui se sont organisées. Derrière les communes et les départements, une loi mortifère veut balayer la démocratie et démolir le principe d'une action publique responsable et solidaire dans la proximité de la vraie vie de la société et de tous les territoires... Mais comment croire que les réponses aux questions humaines et sociétales de la crise que nous traversons relèvent de la compétitivité et d'une concentration accrue des pouvoirs ? La compétitivité exclut les moins compétitifs, comme la concentration des pouvoirs exclut la démocratie !

Nous devons donc peser de toutes nos forces sur nos parlementaires, et leur demander d'oser s'exprimer et prendre leurs responsabilités... Un député PS que je questionnais sur le sujet ne m'a-t-il pas confié, désabusé et fataliste : « De toute

COMMUNIQUÉ

Au lendemain des élections européennes, malgré le rejet de la politique du gouvernement et les messages qu'elles ont exprimés, le président de la République a confirmé qu'il présenterait dès la semaine prochaine « la réforme de notre organisation territoriale », c'est-à-dire le projet de loi du gouvernement « clarifiant l'organisation territoriale de la République » qui provoque dans tout le pays une véritable levée de boucliers des élus de toutes tendances politiques.

De fait, il s'agit bien d'« une contre-réforme de recentralisation-concentration » des pouvoirs et des moyens de l'action publique, véritable métamorphose du fameux millefeuille territorial en un obscur pudding prétendument compétitif.

150 élus appellent déjà à une rencontre nationale le 28 juin à Paris pour :

- la défense des communes, et donc de la démocratie locale,
- la défense des départements, et donc de la cohésion sociale, des solidarités humaines et territoriales,
- le retrait du projet de loi de réforme territoriale, qui brisera la proximité dans un contexte de crise globale où les citoyens veulent pouvoir contrôler la mise en œuvre du mandat qu'ils confient à leurs élus.

On trouvera l'appel à cette rencontre sur le site de la rencontre <http://democratie-communes.wordpress.com>

Le 27 mai 2014
Jean Bartholin, conseiller général de la Loire,
Gérard Schivardi, maire de Mailhac

façon, maintenant, ce n'est plus nous qui décidons !... Mais alors qui décide, pour quoi faire et pour qui ?

S'il le faut, à nous d'oser imaginer une montée des élus à Paris au moment du vote de la loi pour que nos députés et l'Assemblée nationale retrouvent le courage de s'opposer au démantèlement de notre République, car c'est bien de cela qu'il s'agit ! Pour cela, nous devons donc fédérer les résistances locales et organiser une résistance constructive au niveau national ! Je propose à mes 1 500 collègues élus qui ont soutenu notre délégation au président de la République d'en discuter localement, puis d'envoyer leurs délégués à la rencontre du 28 juin à Paris sur la base de cette perspective.

Gérard Schivardi : A mes yeux, pour bloquer ce gouvernement, ses lois scélérates de destruction de la République, il faudrait que soit organisée une manifestation de masse des élus de tout le pays, place Beauvau à Paris. Il nous revient d'ouvrir cette perspective. Le temps presse car le gouvernement veut passer sa loi en juillet !

Propos recueillis par Jean-Claude DENIS ■

Universités : le gouvernement veut accélérer les regroupements

Bernard Réty

Le gouvernement a décidé d'accélérer les réformes. Recevant des présidents d'université, Hollande a annoncé sa volonté de regrouper les 80 universités françaises et les 192 établissements d'enseignement supérieur et de recherche publics dans 25 grands regroupements.

La carte publiée dans la presse montre bien que ces regroupements anticipent la future réforme territoriale.

Régionalisation et territorialisation

La loi Fioraso du 22 juillet 2013 a défini le cadre institutionnel : la constitution de communautés d'universités et d'établissements (COMUE), vaste plan de restructuration qui implique :
— les mutualisations de services, avec leur lot de suppressions de postes ;
— la suppression de formations prétendant en doublon (exemple des universités Paris-Est Créteil-Université et Paris-Est Marne-la-Vallée) ;

— la régionalisation des diplômes désormais élaborés avec les régions et les patrons (1) ;
— le pilotage de la recherche par les régions, qui va l'orienter vers l'« applicatif régional », remettant ainsi en cause la recherche fondamentale ;
— la remise en cause des statuts, des conditions de travail, des avantages acquis des personnels.

Unification public-privé

La loi prévoit également la possibilité pour des établissements privés d'être associés à ces COMUE et ainsi de bénéficier de crédits publics (et de « faire leur pub »...) tout en gardant leur caractère propre !

Désertification

Les tailles de ces regroupements sont très différentes. Que pèsera le regroupement de Paris-VIII et Paris-X face à celui de Paris-Saclay, avec l'université d'Orsay, Versailles-Saint-Quentin, Evry, Centrale, Supélec, Polytechnique, HEC, l'École normale de Cachan ?



Geneviève Fioraso, secrétaire d'Etat à l'Enseignement supérieur et à la Recherche.

Alors que les universités de Dijon, Besançon et l'université technologique de Belfort avaient toute leur légitimité parmi les quelque 270 établissements d'enseignement supérieur, que pèsera leur regroupement face aux voisins de Lyon ou Strasbourg, quelle sera leur légitimité ? Et, dans ce schéma, que deviendraient les deux centres hospitaliers universitaires de Dijon et Besançon ?

La logique est claire : quelques grandes universités de plein droit, les autres étant ravalées au mieux au rang de

« collèges universitaires » se limitant à la préparation de la licence, sans couvrir tous les champs disciplinaires, sans master ni doctorat, donc sans recherche, vouées à disparaître purement et simplement à brève échéance. Comme le déclare le président de la région Picardie condamnée à disparaître : « Cela (la disparition de la région) aboutirait à faire disparaître notamment l'académie d'Amiens, en marginalisant des fleurons comme l'université de technologie de Compiègne, qui, en coopération avec l'université de Picardie Jules-Verne, a constitué le premier pôle d'Europe sur la chimie du végétal. »

En fait, au nom de la « lisibilité de l'université et de la recherche françaises à l'international », c'est toute la logique de l'acte III de la décentralisation : la mise en œuvre de l'austérité avec le transfert aux régions des responsabilités financières et des missions régaliennes de l'Etat, pour aboutir à une véritable désertification universitaire remettant en cause l'égalité de traitement sur tout le territoire de la République.

Un «moratoire»... pour quoi faire ?

Devant l'émoi suscité par ces projets parmi l'ensemble des personnels, Hollande et Fioraso ont invité cinq présidents d'université, dont le président de la Conférence des présidents d'université.

La ministre Fioraso a annoncé qu'un « petit délai » pourra être accordé pour finaliser certains projets, notamment les projets inter-régionaux.

Un petit délai (ou un « moratoire ») pour convaincre les personnels d'accepter ce qui risque fort d'être le « big-bang » de l'université et de la recherche publique ?

Ce qui est à l'ordre du jour, c'est la réalisation de l'unité pour la défense de tous les établissements, de toutes les formations, le maintien de tous les postes, contre la mise en place des COMUE prévues par la loi Fioraso.

(1) Dans un prochain article, nous exposerons les conséquences de la loi Fioraso sur les diplômes nationaux et sur la recherche publique.

INFORMATIONS SYNDICALES

Communiqué (extraits)

Rythmes scolaires, le dossier n'est pas clos

Pour les organisations syndicales FNEC FP-FO, SPS-FO, CGT-Educ'action, CGT services publics, SUD-éducation, SUD Collectivités territoriales et FAEN réunies le 26 mai 2014, le décret « d'assouplissement » de la réforme des rythmes scolaires, loin de répondre à la demande des personnels, aggrave les inégalités territoriales en laissant chaque commune organiser le temps scolaire sans cadrage national (...).

Le décret du 8 mai 2014 ne règle aucun des problèmes soulevés tant par les enseignants que par les agents territoriaux depuis 18 mois. C'est pourquoi la FSU, FO, la CGT et SUD ont voté contre au Comité technique ministériel et au Conseil supérieur de l'Education du 5 mai (SE-UNSA et CFDT se sont abstenus).

Les raisons de la mobilisation massive des personnels de l'Education nationale et des collectivités terri-

toriales depuis le début de l'année 2013 contre la réforme des rythmes scolaires demeurent. Les initiatives pour demander la suspension, l'abrogation ou le retrait du décret du 24 janvier 2013 se poursuivent. Personne n'est satisfait des aménagements proposés par le décret Hamon.

«Le retrait du décret de janvier 2013 est le seul assouplissement possible»

Le nouveau ministre de l'Education doit entendre l'ensemble des personnels concernés par cette réforme (enseignants, Atsem, animateurs, éducateurs sportifs et culturels...) et retirer le décret de 2013 (...). Il s'agit de prendre en compte les revendications exprimées majoritairement par les personnels et leurs

organisations syndicales. Le retrait du décret de janvier 2013 est le seul assouplissement possible. Il n'est pas envisageable que cette réforme puisse s'appliquer à la prochaine rentrée. En s'obstinant à vouloir faire passer sa réforme à la rentrée prochaine, le ministre prend la responsabilité d'une rentrée chaotique.

Les organisations signataires soutiennent toutes les initiatives en cours ou à venir pour faire valoir les revendications des personnels. Elles proposent à leurs instances départementales de réunir les personnels enseignants et des collectivités territoriales et d'envisager dans chaque département des rassemblements et des délégations devant les inspections académiques en juin pour porter la revendication d'abrogation, de suspension, de réécriture du décret de janvier 2013. Les problèmes non réglés maintenant se reposeront avec acuité en septembre. **Le 30 mai 2014 ■**

INTERVIEW

Jean-Luc Breton,
membre du conseil d'administration
de l'Association des professeurs
de langues vivantes

«Nous ne voulons pas arriver au «bac maison», dont la valeur serait différente d'un établissement à un autre»

Depuis 2012, l'Association des professeurs de langues vivantes (APLV) dénonce les modalités des épreuves orales de langue vivante au baccalauréat. Pourquoi ?

Sauf pour la série littéraire, elles sont organisées dans le courant de l'année, dans chaque établissement. L'anonymat n'est plus respecté, il arrive fréquemment que les enseignants connaissent les élèves qu'ils interrogent. Nous ne voulons pas arriver au « bac maison », dont la valeur serait différente d'un établissement à un autre.

Nous voulons l'égalité pour tous les élèves, qu'ils soient d'Henri-IV ou d'une commune de banlieue.

Une enquête à laquelle 700 collègues ont répondu montre que notre point de vue est largement partagé.

Les professeurs nous signalent que de fortes pressions sont exercées sur eux, par des collègues, des parents et même des élèves, pour influencer leur évaluation. Il est même arrivé que des épreuves soient refaites sur demande de certains parents.

Nous craignons que ces modalités imposées pour les épreuves orales de langue vivante constituent un banc d'essai pour les épreuves des autres disciplines. Nous savons que le ministère veut à tout prix réduire le coût du baccalauréat.

On nous oppose l'exemple des épreuves d'EPS (éducation physique et sportive — NDLR), qui se font en contrôle continu depuis de longues années, sans objection des profes-

seurs concernés. Nous répondons que l'EPS en lycée a essentiellement un but éducatif ; il s'agit d'évaluer la progression d'un élève par rapport à son niveau individuel de départ.

Notre enseignement, ainsi que celui des autres disciplines, a comme but l'acquisition d'un niveau dans la discipline, qui permet l'accès à l'université. C'est le niveau et la valeur du diplôme qui est en jeu.

Que demande votre association ? A-t-elle prévu des initiatives ? A-t-elle pris contact avec les syndicats ?

Nous tenons à garder une évaluation à l'oral ainsi qu'à l'écrit dans toutes les séries. Nous voulons des aménagements de ces épreuves que la plupart des professeurs contestent.

Nous avons rencontré, pour discuter de nos critiques contre les épreuves actuelles, la doyenne de l'Inspection générale ainsi que deux responsables du bureau des lycées et collèges au ministère.

Nous avons pris contact avec les syndicats. Le SNES et FO ont participé à la journée d'étude que nous avons organisée en décembre sur la question de l'épreuve du bac.

La pétition commune de notre association avec ces syndicats, dont la position converge avec la nôtre, a été largement signée par les professeurs. Nous sommes ouverts à toute possibilité d'initiative nouvelle. Il y a, certes, un nouveau ministre, mais il semble s'inscrire dans la continuité du précédent. ■

RYTHMES SCOLAIRES

Le petit jeu de l'UMP à Paris

Malgré l'opposition massive des enseignants, unis dans sept grèves successives avec leurs syndicats SNUipp-FSU, SNUDI-FO, SUD et CGT Educ'Action, et des parents d'élèves, la nouvelle maire, Anne Hidalgo, a affirmé le 3 mai dernier avec une certaine brutalité : « Il n'y a aucune raison de modifier un dispositif qui fonctionne et auquel chacun s'est habitué. »

C'est alors que l'UMP entre en jeu. Après avoir dénoncé la réforme des rythmes scolaires, la présidente du groupe UMP au Conseil de Paris, Nathalie Kosciusko-Morizet, a annoncé le 15 mai le lancement d'une consultation sur Internet. Son axe ?

« Je veux que l'on se saisisse du décret Hamon pour améliorer les choses. » Et d'expliquer ses différents scénarii d'évolution possible (concentration des activités périscolaires sur une après-midi, raccourcissement de la journée scolaire en la démarant plus tard ou en la finissant plus tôt, avec, selon les cas, une réduction ou pas des vacances scolaires), avec cette conclusion :

« La proposition qui obtiendra le plus large soutien sera portée au Conseil de Paris par les élus UMP afin de lancer le débat que la mairie refuse obstinément d'ouvrir par idéologie, en dépit des assouplissements permis par le décret Hamon. »

Donc, pour l'UMP, derrière une opposition de pure forme, c'est un appui total à la territorialisation de l'école, aggravée par le nouveau décret Hamon.

Comme le dit le dernier tract du POI de Paris qui publie une lettre ouverte de parents à Valls et Hamon :

« Ce n'est pas la consultation lancée par Mme Kosciusko-Morizet qui peut abuser les parents d'élèves quand on sait qu'elle a déclaré : "Je veux que l'on se saisisse du décret Hamon pour améliorer les choses." »

La seule réponse, au plan de Paris comme nationalement, est celle qui conclut le tract : les décrets Peillon et Hamon doivent être abrogés. **D. S. ■**

Photo AFP



Madrid, le 2 juin : dès l'annonce de l'abdication du monarque espagnol, plusieurs milliers de travailleurs et de jeunes favorables à la République se sont rassemblés.

Le roi d'Espagne a abdicé. Dehors la monarchie !

Andreu Camps

Lundi 2 juin, à 13 heures, le roi Juan Carlos a annoncé solennellement qu'il abdiquait en faveur de son fils. Comme l'écrit le *Financial Times*, il abdiquait pour sauver la monarchie. Juan Carlos lui-même a déclaré que le peuple espagnol avait subi les conséquences de la crise et qu'une nouvelle génération était nécessaire pour entreprendre les réformes obligées. Le régime imposé après la mort de Franco, gangréné par la corruption, est considéré à juste titre par la majorité des travailleurs et des jeunes de ce pays comme le premier responsable de l'effondrement économique et social que connaît l'Espagne. La crise institutionnelle arrive à son point culminant. Les élections du 25 mai au Parlement européen, avec l'abstention massive et l'effondrement des deux principales forces politiques, le Parti populaire d'Aznar et le PSOE, qui ont été les piliers de la monarchie depuis trente-cinq ans, ont précipité la crise et contraint le roi et l'appareil d'Etat à tenter une réforme pour sauver le régime, et donc sauver la domination du capital financier, des banques, de l'armée, de l'appareil judiciaire et de l'Eglise. Ils essaient d'aller vite. En effet, ils annoncent pour le 18 juin l'intronisation par le Congrès des députés du « nouveau » roi Philippe VI.

Mais les travailleurs et les peuples d'Espagne sont là ! Quelques heures après l'annonce de l'abdication, dans la soirée de ce lundi 2 juin, 150 manifestations ont eu lieu dans toutes les villes d'Espagne, notamment à Madrid, Barcelone, Séville, Valence, Bilbao ; les drapeaux républicains étaient brandis. Un seul mot d'ordre : « *Dehors la monarchie, République maintenant !* » Dans les villes de Catalogne, du Pays basque, les drapeaux républicains côtoyaient les drapeaux catalan et basque et le mot d'ordre « *République* » s'ajoutait aux mots d'ordre « *Catalogne libre* », « *République basque libre* ». Personne n'est dupe. La crise ouverte au cœur du régime monarchique en Espagne est une des pointes les plus avancées des crises des régimes européens soumis aux exigences du capital financier, crise qui s'est aggravée après le rejet massif des institutions européennes le 25 mai. Comme le disent les camarades qui éditent le journal *Informacion Obrera* : « *L'abdication de l'héritier désigné par Franco pose, comme après la mort du dictateur, la nécessité de mettre sur la table toute les revendications insatisfaites, toutes les aspirations trahies depuis 1978. La prétendue réforme constitutionnelle que réclame le capital financier n'est pas autre chose qu'une nouvelle tromperie : l'heure est venue que parlent les peuples, que la volonté populaire s'exprime par le moyen d'élections libres à une Assemblée constituante fondée sur l'exercice du droit d'autodétermination des peuples ouvrant la voie de la fin de toute oppression et exploitation. Des militants et responsables ouvriers de différentes tendances ont convoqué pour le 14 juin à Madrid une conférence nationale pour les droits sociaux, pour la souveraineté et la fraternité des peuples, pour rassembler les forces dans le combat pour l'unité des organisations ouvrières et populaires, afin d'en finir avec le gouvernement réactionnaire et le régime monarchique. De toutes parts, organisons des délégations !* »

Elections au Parlement européen

“Les résultats les plus révélateurs concernent l'Espagne”

Sans aucun doute, l'onde de choc des élections au Parlement européen du 25 mai 2014 touche d'abord toutes les institutions de l'Union européenne, mais aussi plus particulièrement tous les régimes en place. Les formes que prend l'aggravation de la crise sont évidemment nationales. Le *Financial Times* du 28 mai, porte-parole de la Cité de Londres, donc du capital financier, dit notamment : « *Les résultats les plus révélateurs concernent l'Espagne. Les résultats, même additionnés, du Parti populaire de centre-droit, parti au pouvoir, et des socialistes, parti d'opposition — c'est-à-dire des deux partis qui ont dominé le paysage politique depuis la fin du franquisme dans les années 1970 — ne représentent même pas 50 % des voix. L'Espagne ressemble de plus en plus à une démocratie qui a besoin de réformes institutionnelles profondes.* »

C'est une manière de dire que le régime issu de la mort de Franco, qui avait conservé des institutions clés de la dictature, est en cours d'implosion, et qu'une réforme est indispensable. Il est clair que du point de vue du capital financier, il s'agit de disloquer le cadre économique commun que représente l'Espagne, de diviser la classe ouvrière, et de tenter de manipuler les questions nationales dans ce pays — notamment la question catalane — en vue d'un scénario d'affrontement entre les peuples.

“A tous ceux qui se réclament des droits sociaux, de la démocratie, donc des droits des peuples”

Dans ces conditions, les militants qui combattent pour le maintien de l'unité de la classe ouvrière, qui est la seule garantie du droit des peuples à l'autodétermination, ont appelé à une conférence le 14 juin prochain à Madrid.

Depuis plusieurs semaines, des centaines de militants de tous bords signent un appel sur ce mot d'ordre pour la rencontre qui aura lieu à Madrid le 14 juin. Cet appel dit notamment : « *Nous prenons la décision de lancer une large campagne auprès des travailleurs et de tous les peuples sur la nécessité de défendre la fraternité entre nos peuples (...). Nous sommes convaincus que l'exercice du droit à l'autodétermination des peuples ne peut être garanti que par les travailleurs et leurs organisations. Car il y a une seule classe ouvrière, même si elle parle des langues différentes.* »

Face à l'aggravation de la crise sociale

Bien que le gouvernement annonce la fin de la crise, tous les indicateurs disent le contraire. En 2014, 5 000 familles ont été expulsées de leur domicile, le chômage chez les jeunes dépasse les 55 %, et il y a 6 millions de chômeurs. La grande finance a empoché les bénéfices. Le FMI vient de déclarer que le gouvernement doit encore alléger les impôts pour les entreprises et augmenter la TVA, comme seule manière, selon eux, de combattre le chômage. Tous les éléments d'une explosion sociale se réunissent. Telle est la situation dans laquelle le gouvernement pousse à l'affrontement entre les peuples. Mais, comme le dit le *Financial Times*, le gouvernement est ultra minoritaire dans le pays. C'est pour cette raison que tous les porte-parole du régime appellent à renouveler un grand « pacte d'Etat », au prix, si nécessaire, d'une réforme institutionnelle. C'est dans ces conditions que la conférence du 14 juin cherche à organiser la force qui combat pour que les confédérations syndicales rompent avec la politique de concertation sociale, et qu'aucune force se réclamant de la classe ouvrière ne puisse apporter un ballon d'oxygène à ce gouvernement minoritaire et réactionnaire. ■

La Commission européenne réaffirme ses exigences aux effets toujours plus désastreux

Jean-Pierre Raffi

Au lendemain de la sévère correction infligée par les électeurs à sa politique et à celle de tous les gouvernements de l'Union européenne, la Commission européenne a émis des doutes sur la capacité de la plupart de ces gouvernements à procéder aux réductions de dépenses publiques et aux réformes structurelles du marché du travail qu'elle exige d'eux. Elle réaffirme pourtant ces exigences sous forme de « recommandations » adressées à tous les gouvernements. « *De manière générale, la stratégie budgétaire présentée (...) n'est que partiellement conforme aux exigences du pacte de stabilité et de croissance* », se plaint la Commission dans ses « recommandations macroéconomiques » concernant la France par exemple. Elle se plaint également d'un « ajustement structurel qui est très loin d'atteindre le niveau recommandé par le Conseil ». Elle apostrophe ainsi onze pays de l'Union européenne dont les déficits sont jugés par elle « excessifs » au regard des critères européens.

“Un exercice fait collectivement entre les gouvernements et les autorités européennes” (José Manuel Barroso)

Parmi ces onze Etats placés sous la menace d'une « procédure de déficits excessifs » figurent la France, l'Irlande, la Pologne, le Portugal, la Slovaquie et le Royaume-Uni. Un pays, Malte, est sommé de ramener son déficit dans les clous budgétaires européens dès cette année, et quatre autres ont... jusqu'à 2016 pour le faire. Il s'agit de Chypre, de la Grèce, de l'Espagne et de la Croatie. Aucune procédure de déficit excessif n'est pour l'instant ouverte contre la Bulgarie, l'Allemagne, l'Estonie, la Finlande, la Hongrie, l'Italie, la Lituanie, le Luxembourg, la Lettonie, la Roumanie et la Suède. Mais la Commission ne leur recommande pas moins la poursuite d'une politique de rigueur aux effets désastreux. Dans une tentative désespérée de se soustraire au brutal rejet émis par les peuples d'Europe, la Commission a le culot de déclarer qu'elle n'impose aucune décision. « *C'est un exercice fait collectivement entre les gouvernements et les autorités européennes* », déclare l'actuel président de la Commission, le Portugais José Manuel Barroso, qui arrive en fin de mandat sans qu'un consensus n'ait encore été trouvé pour sa succession. ■

EN BREF

Obama propose un milliard de dollars pour un déploiement de l'armée américaine en Europe de l'Est

Le président américain, Barack Obama, propose d'affecter jusqu'à un milliard de dollars au déploiement de nouvelles forces américaines, terrestres et aériennes, en Europe de l'Est, pour faire face à la crise ukrainienne. Cette « initiative devrait servir à développer les capacités de pays non membres de l'OTAN, tels que l'Ukraine, la Géorgie et la Moldavie, pour leur permettre de coopérer avec les Etats-Unis et leurs alliés occidentaux », a indiqué la Maison-Blanche dans un communiqué. Selon le communiqué, le plan prévoit également une « participation accrue » des forces navales américaines au sein de l'OTAN, déployées notamment dans la mer Noire et dans la Baltique.

ALLEMAGNE

“La population se détourne du projet européen”

(Le journal *Handelsblatt*, au lendemain des élections)



La chancelière allemande et dirigeante de la CDU, Angela Merkel, lors de sa conférence de presse à Berlin, le 26 mai 2014.

Carla Boulboulé

On voudrait nous faire croire à la légitimité démocratique du président de la Commission européenne au moyen d'une élection d'apparence démocratique, cela sous la pression de la grande coalition Merkel (CDU) - Gabriel (SPD), et de leurs candidats Juncker et Schulz.

Mais tous les efforts pour donner une plus grande légitimité aux institutions de l'Union européenne ont échoué misérablement. Près de 52 % des électeurs allemands ont refusé de voter pour le « Parlement » européen.

La CDU subit d'importantes pertes de voix et le SPD stagne en légère hausse à son plus mauvais résultat depuis la Seconde Guerre mondiale. Selon le quotidien *Frankfurter Allgemeine Zeitung* (26 mai), la légitimité du Parlement européen restera faible à l'avenir. Le sauvetage des banques et de l'euro n'a pas soulevé l'enthousiasme.

Ulrich Grillo, le président de la Fédération allemande de l'industrie, commente ainsi le résultat des élections : « C'est aussi un vote de défiance envers la politique. » Tout en exigeant que les réformes soient poursuivies, il exprime la double « inquiétude patronale », d'une part quant à la capacité des institutions de l'Union européenne et des gouvernements de réaliser les programmes de réformes structurelles et d'austérité, et, d'autre part, quant au rôle de direction que la grande coalition doit jouer avec Merkel à sa tête.

Le quotidien *Tagesspiegel* (27 mai) commente : « Avec l'euro, l'Union est dans une impasse. Chaque pas provoque une résistance. »

“Avec l'euro, l'Union est dans une impasse. Chaque pas provoque une résistance”

(Le quotidien *Tagesspiegel*)

Le discours des dirigeants selon lequel « le SPD est de nouveau là » ne peut tromper personne. Tous les

grands partis qui se sont présentés sur la base du sauvetage de l'Union européenne et de l'euro ont perdu des voix par rapport aux élections de 2013 au Bundestag. Die Linke également. Il a manqué au SPD presque 3,3 millions de voix et à la CDU-CSU presque 8 millions, ce qui marque le profond refus de la politique de sauvetage de l'euro et des banques à laquelle la direction du SPD s'est à nouveau soumise dans la grande coalition.

Cela marque aussi le refus de la poursuite de la politique de démantèlement des systèmes de sécurité sociale, de baisse des salaires, de dérèglementation et de précarisation, et de son application dans les Länder et les communes.

Refus qui s'est exprimé également dans les élections municipales, notamment en Rhénanie-du-Nord-Westphalie, le Land politiquement clef en République fédérale.

Dans toute la période d'après-guerre, il n'y a jamais eu une participation électorale aussi basse (50 %). Les villes de la Ruhr souffrent particulièrement de la politique d'économies que la grande coalition dicte aux Länder comme impératif du pacte fiscal de l'Union européenne, et que les Länder imposent aux communes.

La grande majorité de la population laborieuse et de la jeunesse veut qu'il soit mis fin à la politique de réduction des dépenses publiques, de dérèglementation et de précarisation. Les travailleurs des services publics, avec leur syndicat aux niveaux fédéral et communal, et ceux du bâtiment viennent d'arracher une réelle augmentation de salaire.

Les ouvriers d'imprimerie et les journalistes se battent pour la défense et la reconquête de leur convention collective nationale.

Chez Amazon, les travailleurs précarisés se tournent vers les syndicats, et se battent pour leur intégration dans la convention collective nationale.

La pression monte dans les hôpitaux, les écoles et les universités...

N'est-ce pas la voie pour que les travailleurs et les jeunes en Allemagne prennent leur place aux côtés des travailleurs dans toute l'Europe pour se libérer des diktats politiques de l'Union européenne, de ses traités et autres « lignes directrices » et des programmes de la troïka ?

Extraits de l'éditorial du journal *Sopode*, n° 322, mai 2014 ■

ITALIE

La “victoire” en trompe-l'œil de Renzi

Lorenzo Varaldo

On voudrait convaincre les travailleurs italiens, et ceux de toute l'Europe, que l'Italie ne serait pas concernée par le mouvement de rejet qui s'est manifesté brutalement le 25 mai dernier dans toute l'Union européenne.

On voudrait les convaincre que Matteo Renzi (Parti démocrate), chef d'un gouvernement de grande coalition, serait en capacité de « changer » l'Europe et de relancer l'Italie. Qu'en est-il en réalité ?

Les journaux titrent en « une » : Renzi a augmenté son score de 40 %, un million de voix supplémentaires par rapport aux élections de février 2013... Pourtant, les choses ne sont pas si simples, et la bourgeoisie s'en inquiète.

Car si Renzi a « gagné » un million de voix, en revanche la liste de Mario Monti (chef du gouvernement en 2012, qui avait appliqué avec zèle la politique de l'Union européenne) a presque disparu, en passant de

3,5 millions de voix à 197 000, le ministre de l'Education obtenant 575 voix au total !

58,69 % seulement des électeurs sont allés voter, contre 66,43 % lors du précédent scrutin, ce qui constitue un record pour l'Italie...

Ajoutons que seulement 58,69 % des électeurs sont allés voter, contre 66,43 % lors du précédent scrutin, ce qui constitue un record pour l'Italie...

Donc, même en Italie, le rejet de la politique du gouvernement et de l'Union européenne est immense et, à cela, il faut ajouter la défaite de Berlusconi, de Grillo et également du parti Nouveau Centre droit (NCD),

issu de la scission du parti de Berlusconi et qui soutient le gouvernement Renzi.

Evidemment, comme partout en Europe, Renzi et le Parti démocrate cherchent maintenant à camoufler la réalité pour appliquer le plus rapidement possible les contre-réformes. Renzi déclare que son modèle, c'est l'Allemagne, en particulier concernant la réforme du « marché du travail », donc la précarité absolue et des salaires de misère. Il entend également « réformer » le Sénat et la loi électorale afin d'imposer plus rapidement l'application des directives de l'Union européenne.

Plus que jamais, la question de l'indépendance du mouvement ouvrier, et donc des syndicats, demeure la question centrale dans la prochaine période.

C'est pour cela que nous sommes engagés dans une bataille pour le retrait de la signature des dirigeants syndicaux de l'accord sur la représentativité, accord qui remet en cause l'existence même des syndicats indépendants. ■

IRLANDE

Effondrement des partis de la coalition gouvernementale (Labour-Fine Gael)

Jean-Pierre Barrois

N'en déplaie à la presse française et étrangère, les faits sont là et ils sont têtus. En passant de 57,5 % de participation aux dernières élections de 2009 à 52,44 % à celles-ci, l'abstention, constitue un trait marquant des élections européennes en République d'Irlande.

L'autre fait marquant est, là aussi, l'effondrement des partis qui sont au gouvernement. En l'occurrence, les partis de la coalition gouvernementale, Labour et Fine Gael, deux partis qui ont mis en œuvre tous les plans de la troïka.

Le Fine Gael connaît une perte de voix importante, mais, par le jeu complexe du système électoral, il se maintient en sièges.

Le Labour, lui, subit une véritable déroute, tout comme aux élections locales qui se tenaient en même temps.

L'autre parti institutionnel, le Fianna Fail, désavoué électoralement en 2011 après les premières mesures d'austérité, perd encore des voix. Les seuls à progresser en voix sont les candidats « indépendants ».

Ce sont souvent des militants en rupture avec les partis gouverne-

Photo AFP



L'effondrement du Labour ouvre “une période d'incertitude prolongée”

(Irish Times)

mentaux auxquels ils appartenaient et qui ont fait campagne sur des aspects particuliers de la politique imposée par la troïka : pour la défense des hôpitaux, contre la taxe sur l'eau...

Il en est de même des Verts, qui bénéficient des positions de leur

dirigeante, Patricia McKenna, membre du « Mouvement populaire “Non à l'UE” », et du Sinn Féin qui, comme les indépendants, bénéficie de l'effondrement du Labour.

La presse irlandaise retient surtout l'effondrement du Labour qui, selon l'*Irish Times*, ouvre « une période d'incertitude prolongée » après qu'Eamon Gilmore, membre du Labour, vice-premier ministre du gouvernement de coalition, a annoncé qu'il démissionnait de son poste de leader du Labour et de vice-premier ministre en raison des résultats de son parti. Décision qui prendra effet dès le 4 juillet après l'élection d'un nouveau leader du parti.

L'*Irish Times* résume en ces termes les tenants et les aboutissants de cette crise qui dépasse très largement le cadre du seul Labour Party : « Nous sommes face à un dilemme : en application des accords passés avec l'UE, la tâche du gouvernement est de ramener le déficit budgétaire en dessous de 3 % en 2015. (...) Cela apparaît quasiment impossible après la correction infligée au Labour et au Fine Gael la semaine dernière. »

Et pourtant, si l'on veut venir à bout du déficit, il faudra bien opérer encore plus de coupes. » ■

EN BREF

UKRAINE “L'enfer” à Lougansk, en proie à d'intenses combats

« L'avion a largué, vers 15 h 30, des bombes à fragmentation », raconte un témoin d'un bombardement subi par la population de Lougansk dans l'est de l'Ukraine, théâtre, depuis plus d'une semaine, d'intenses combats entre milices ukrainiennes et insurgés. Devant le siège de l'administration régionale : des taches de sang à plusieurs endroits, des souliers de femmes, du verre brisé et des éclats d'obus. La responsable des services de Santé, Natalia Arkhipova, a été dénichetée par des éclats de bombe.

« Cela a vraiment été l'enfer », déclare ce témoin.

Le nombre de morts pourrait être plus élevé, les services sanitaires faisant état d'un « grand nombre de blessés très graves ». « Utiliser l'aviation sans avertissement, en plein jour, dans une ville, avec un jardin pour les enfants à trente mètres d'ici, c'est un crime de guerre », commente un autre témoin.

La radio de Lougansk donne des conseils à la population en cas de bombardement, précisant pour chaque quartier : « L'école n° 53, dans la rue Lénine, peut accueillir jusqu'à 80 personnes. Une centaine de personnes peuvent trouver refuge dans la cave de l'école de la rue Sovietskaïa... »

Thaïlande

Pourquoi et dans quelles conditions l'armée est-elle intervenue dans la crise politique qui secoue le pays ?

François Forgue

Depuis le 20 mai, la Thaïlande est gouvernée par un régime militaire. L'état-major de l'armée a proclamé la loi martiale, interdisant manifestations et rassemblements. Mesure qu'il est autorisé à prendre par la Constitution, faisaient remarquer les casuistes : il ne s'agit donc pas d'un coup d'Etat, mais de simple préservation de l'ordre public.

Mais le 22 mai, le commandant en chef, le général Prayuth Chan-O-Cha, annonçait que la Constitution était suspendue et que l'armée prenait tous les pouvoirs, faisait arrêter par dizaines les responsables du parti jusqu'alors au pouvoir. Le 26 mai, le roi (qui est constitutionnellement le chef de l'Etat) donnait son approbation à ce qui n'est rien d'autre qu'un coup d'Etat contre un gouvernement civil appuyé sur une large majorité parlementaire issue d'élections dont personne n'a mis en cause la validité démocratique.

Rappelons que la Thaïlande, pays d'environ 65 millions d'habitants, qui a des frontières communes avec la Malaisie, la Birmanie, le Laos et le Cambodge, contrôle la seule route terrestre reliant l'Asie continentale à la Malaisie et à Singapour. Monarchie constitutionnelle depuis 1932, la Thaïlande a maintenu un système politique dans lequel l'armée demeure la colonne vertébrale de l'Etat, le parlementarisme s'exerçant dans les limites que tolère sa hiérarchie.

Alliée du Japon pendant la Seconde Guerre mondiale, la Thaïlande est devenue l'un des points d'appui les plus stables de l'intervention en Asie de l'impérialisme américain, notamment pendant la guerre menée contre le peuple vietnamien. Si le coup d'Etat a naturellement entraîné quelques déclarations convenues de Washington sur la nécessité de retrouver « le chemin de la démocratie », c'est un porte-parole du département d'Etat qui a souligné que « l'armée agissait dans les limites prévues par la Constitution », et, il y a un mois, Daniel Russel, secrétaire aux Affaires étrangères pour l'Asie, était en Thaïlande pour conférer avec une « série de responsables », insistant sur le fait que les « coups d'Etat militaires » relèvent d'une tradition nationale : on en compte dix-neuf depuis 1932.

Mais pourquoi et dans quelles conditions l'armée est-elle intervenue cette fois, après six mois d'une crise politique intense, combinée avec la montée en force d'une véritable guerre contre la minorité musulmane du sud ? Une crise qui trouve ses origines dans le coup d'Etat militaire de 2006 qui renversait le gouvernement Thaksin Shinawatra, ce qui entraîna, dit un rapport de la CIA du 28 mai, « d'intenses manifestations de protestations en 2008, 2009 et 2010 », au cours desquelles la répression a causé la mort de près de cent manifestants. Les manifestations étaient organisées par les « Chemises rouges », partisans de Thaksin, à qui s'opposaient les « chemises jaunes » qui prétendaient se rassembler contre la corruption. Des commentateurs ont souvent renvoyé dos à dos les uns et les autres, prétextant de la similarité de leurs leaders, issus des milieux d'affaires. C'était oublier l'essentiel : les bases sociales différentes des deux mouvements. Les « chemises rouges » et le gouvernement Thaksin bénéficiaient du soutien de toute une partie de la paysannerie — gagnée par les mesures prises en sa faveur, subventions, etc. — et dans le cours du mouvement, les couches populaires des travailleurs de Bangkok et d'autres villes les ont rejoints, se dressant contre le pouvoir militaire. Ce dernier dut céder, de nouvelles élections en 2011 donnèrent une majorité triomphale au parti de Thaksin. Comme celui-ci était en exil pour échapper à l'arrestation, c'est sa sœur, Yingluck Shinawatra, qui fut nommée Premier ministre. Très vite, ceux qui étaient liés aux grandes firmes exportatrices, aux propriétaires fonciers, à l'armée et à la cour se mobilisèrent pour faire chuter ce gouvernement. Yingluck en appela au peuple : de nouvelles élections, en février 2014, lui redonnent la majorité. La Cour constitutionnelle refusa de les valider parce qu'elles n'avaient pas été totalement achevées en une semaine, et Yingluck elle-même fut destituée pour « abus de pouvoir ».

Le résultat, c'est que la majorité qui s'était prononcée pour Yingluck et qui considérait donc son gouvernement comme légitime était contrainte de recourir à d'autres moyens que les élections pour défendre la légitimité. C'est alors que l'armée a décidé d'intervenir.

Le résultat, c'est que la majorité qui s'était prononcée pour Yingluck et qui considérait donc son gouvernement comme légitime était contrainte de recourir à d'autres moyens que les élections pour défendre la légitimité. C'est alors que l'armée a décidé d'intervenir.

Chine

“Tremblez, corrompus ! Le peuple se réveille”

Photo AFP



2 juin 1989 : sur la place Tiananmen, à Pékin, par centaines de milliers, travailleurs et jeunes se sont rassemblés contre la bureaucratie corrompue.

Repères

● 15 avril 1989 : Hu Yaobang, ancien secrétaire du PCC, meurt.

● 21 avril : 200 000 jeunes, travailleurs et retraités manifestent place Tiananmen pour lui rendre hommage, malgré l'interdiction officielle. Des manifestations ont lieu dans toutes les grandes villes.

● Le jour des obsèques, les manifestants crient aux dirigeants présents : « Tremblez, corrompus ! Le peuple se réveille », « Vive la démocratie, vive la liberté ! »

C'est le début d'une vague révolutionnaire qui dura six semaines, de manifestations de millions de jeunes, d'ouvriers et d'employés contre la bureaucratie corrompue dans toutes les grandes villes du pays.

● 4 juin : le mouvement révolutionnaire est écrasé dans le sang place Tiananmen, à Pékin, puis par les pelotons d'exécution dans tout le pays, les ouvriers payant le plus lourd tribut.

Au moment où tous les médias vont parler du 4 juin 1989, nous avons demandé à Alain Denizo, président de la Commission Enquête Chine, de donner à nos lecteurs une appréciation sur la situation actuelle de la Chine.

Quelle leçon tirer de ce grand mouvement populaire de 1989 si on considère la situation de la Chine aujourd'hui ?

Nul doute que cette immense vague révolutionnaire qui a submergé le pays et fait vaciller le tout-puissant Parti communiste chinois (PCC) a représenté un tournant, et ses conséquences marquent toujours la situation actuelle. La direction du PCC, confrontée à l'impasse de sa politique, s'engagea fin 1978 dans une politique dite « d'ouverture et de réformes ». Les premiers licenciements, la vie chère et la corruption, conséquences de « l'ouverture au marché », engendrèrent une immense mobilisation populaire, née à l'occasion d'une manifestation interdite où deux cent mille Pékinois crièrent aux dirigeants : « Tremblez, corrompus ! Le peuple se réveille ».

Les masses avaient besoin de leurs propres organes de défense ; c'est ainsi que les étudiants constituèrent dès le début leurs propres syndicats, avec des délégués et dirigeants élus, puis vint le tour des ouvriers. Cette irruption de la classe ouvrière représentait une trop grande menace, et pour les dirigeants il fallait écraser ce mouvement.

La crise a traversé et fissuré tout le parti qui monopolise le pouvoir, les « grands » de ce monde furent saisis d'une immense frayeur et les réformes engagées — c'est-à-dire l'ouverture de l'économie au privé — furent reportées de plusieurs années. Cet affrontement ouvert ou larvé entre la classe ouvrière et les dirigeants du PCC n'a jamais cessé depuis, tout comme la volonté de disposer de représentants indépendants.

On entend souvent parler de la Chine comme d'une grande puissance économique, mais on n'entend pas souvent parler de grèves...

En Chine même, les autorités tentent le plus souvent de les censurer, mais au premier trimestre, on a compté plus de 400 grèves et manifestations ouvrières dans un pays où ces deux

droits ne sont pas reconnus ! La *Lettre d'information* que nous publions raconte souvent ces grèves. Il est certain que la puissance de 350 à 400 millions de travailleurs, encore « en creux » mais qui prendraient leurs affaires en main, effraie tout le monde. Avec la grève victorieuse chez Honda en 2010, ses délégués élus et mandatés, le quotidien *Le Figaro* jugeait la situation dangereuse : « Le phénomène devient plus inquiétant quand les ouvriers commencent à demander à désigner eux-mêmes leurs représentants au sein du syndicat officiel autorisé. voire à pouvoir créer leurs propres syndicats indépendants. » Comme nous l'avons écrit dans un journal récent (voir « repères »), il y a une « renaissance du mouvement ouvrier chinois », dans la mesure où les ouvriers cherchent à prendre leurs affaires en main, c'est-à-dire à s'organiser en refusant la tutelle du parti, et il se mène un débat très riche au sein de la classe ouvrière, parmi les militants, les universitaires, et même certains cadres dirigeants du syndicat officiel ACFTU.

Dans la dernière « Lettre », on lit que la Chine est « sous tension », pourquoi ?

A l'intérieur du pays, on assiste à une multiplication d'attentats ; le dernier, en date du 22 mai, a fait trente-neuf morts sur un marché, dans la province du Xinjiang, riche en pétrole et en gaz. Certes, des affrontements avaient déjà eu lieu au Xinjiang entre des groupes qualifiés de « séparatistes » ouïgours (peuple majoritaire de la province) et des forces de police, mais il s'agit désormais d'attentats ciblés pour semer la terreur et la mort parmi la population. A l'extérieur, des batailles navales qui risquent de dégénérer ont lieu autour d'îlots contestés en mer de Chine, sans parler des fréquents exercices militaires de navires américains, japonais et coréens...

En outre, le ralentissement de la croissance inquiète beaucoup, d'autant que le PCC mise sur le « marché » pour créer des emplois ! Et ce marché est en pleine crise à l'échelle internationale.

Une profonde crise secoue également la direction du PCC ; elle s'exprime par exemple dans la lutte officielle contre la corruption, où sont visés en premier lieu des dirigeants du secteur d'Etat. Tous les ingrédients d'une nouvelle confrontation sont à nouveau réunis.

La Commission Enquête Chine

Elle s'est constituée au cours d'un repas de solidarité organisé à Paris le 4 janvier 1990 après une campagne de milliers de signatures de militants ouvriers contre la répression et pour la libération des syndicalistes emprisonnés après le 4 juin 1989. Sa devise est : « Le droit des travailleurs à l'organisation indépendante ne connaît pas de frontières ».

Elle a établi des liens étroits avec différentes composantes du mouvement ouvrier chinois, ce qui lui permet de publier des documents inédits dans la *Lettre d'information* qu'elle édite tous les quinze jours ou dans ce journal de vingt-quatre pages paru récemment, où des documents exclusifs témoignent d'une « renaissance du mouvement ouvrier chinois ». Elle organise chaque année un banquet de solidarité à Paris, auquel ont été invités des militants chinois d'opinions diverses.

Pour s'abonner à La Lettre d'information : 15 euros pour 22 numéros par an ; chèque à l'ordre de Commission Enquête Chine, 25, rue Ledion, 75014 Paris. Mail : comenchine@wanadoo.fr **Pour commander le journal de 24 pages :** 5 euros + frais de port (2,50 euros).

Photo AFP



Bangkok, le 1^{er} juin : selon les sources officielles, plus de 6 000 policiers et soldats ont été déployés dans les rues de la capitale.

ROYAUME-UNI

“Save the Children” s’inquiète d’une montée de la pauvreté infantile

L’association “Save the Children” s’inquiète de l’augmentation du nombre d’enfants pauvres au Royaume-Uni, qui s’établit à 3,5 millions en 2013, en hausse de 700 000 par rapport à 2010, et pourrait atteindre cinq millions d’ici à 2020.

Save the Children, qui s’attend à une hausse de 1,4 million d’enfants vivant sous le seuil de pauvreté sur les six prochaines années, avance que les familles ont été frappées par un « triple coup dur » avec des salaires en stagnation, la réduction des aides sociales liée aux mesures d’austérité prises par le gouvernement de David Cameron, et une augmentation du coût de la vie. « Les enfants ont payé le prix le plus important de la récession », estime l’association, qui considère quant à elle le Royaume-Uni comme l’un des pays les plus injustes du monde dit « développé ».

Mi-avril, une autre association britannique, Trussell Trust, avait rapporté que près d’un million de Britanniques avaient eu recours l’an dernier aux banques alimentaires, une hausse de 163 % par rapport à 2012.

En Espagne, Save the Children signale qu’un tiers des mineurs, soit 2,8 millions d’enfants, sont menacés par la pauvreté. En France, en 2010, 2,7 millions d’enfants grandissaient dans des ménages vivant sous le seuil de pauvreté, selon les chiffres de l’Insee.

CHIFFRE

4

C’est, en millions, le nombre de chômeurs supplémentaires dans le monde en 2013, selon le rapport annuel sur le travail publié le 27 mai par l’Organisation internationale du travail, portant à plus de 200 millions le nombre total de chômeurs aujourd’hui dans le monde.

ÉTAT D’ISRAËL

L’Etat veut empêcher l’impression et la diffusion de trois journaux palestiniens en Cisjordanie

Le 28 mai dernier, l’armée israélienne a effectué une « descente » dans les locaux du journal *Al-Ayyam*, un des principaux quotidiens palestiniens, exigeant qu’il cesse d’imprimer et de distribuer en Cisjordanie trois autres journaux palestiniens.

« Les officiers israéliens nous ont informés qu’Israël n’autoriserait plus l’impression et la distribution de Falastin, Al-Resalah et Al-Istiqlal », trois journaux affiliés au Hamas, a déclaré dans un communiqué la direction d’*Al-Ayyam*, basé à Ramallah (Cisjordanie) et chargé d’imprimer les trois quotidiens depuis début mai.

L’armée israélienne a menacé de prendre des « mesures concrètes » pour empêcher la sortie de ces journaux, alerte le communiqué.

Photo AFP



Novembre 2010, à Haïti : une infirmière au milieu des victimes du choléra.

Haïti : l’épidémie de choléra a fait plus de 8 500 morts depuis 2010

Le 1^{er} juin, 10^e anniversaire de l’intervention militaire, sous couvert de l’ONU, en Haïti, sera marqué par d’importantes mobilisations en Haïti et dans tout le continent américain pour le retrait de la Minustah, troupes d’occupation de l’ONU, et le rétablissement de la pleine souveraineté du peuple haïtien. Nous en rendrons compte dans notre prochain numéro. Les autorités sanitaires haïtiennes viennent de publier des chiffres concernant l’épidémie de choléra qui sévit depuis deux ans en Haïti ; ils soulignent toute la malfeasance de cette intervention prétendant au secours du peuple haïtien et de la démocratie.

« Nous avons enregistré 8 561 décès dus au choléra depuis l’apparition de la maladie en octobre 2010, tandis que 702 892 cas ont été recensés », est bien obligée de reconnaître le docteur Florence Duperval, ministre de la Santé du gouvernement fantoche du « président » Martelli.

En juin 2011, une étude publiée par les Centres américains de contrôle et de prévention des maladies avait conclu que le choléra, qui avait disparu en Haïti depuis cent cinquante ans, y avait été réintroduit par des casques bleus déployés dans le pays. Mais l’ONU n’a jamais reconnu sa responsabilité dans l’épidémie, déclarant impossible de déterminer formellement l’origine de la maladie.

PAKISTAN

370 000 enfants ne pourront pas être vaccinés contre la polio dans les zones tribales

Trois cent soixante dix mille enfants pakistanais ne pourront bénéficier de la vaccination contre la polio dans les zones tribales, principal foyer de cette maladie.

L’Organisation mondiale de la santé avait déclaré début mai un état « d’urgence de santé publique » mondial, en raison de la propagation de la polio dans différents pays à partir de la Syrie, du Cameroun et du Pakistan. De ces trois pays, le Pakistan est de loin le plus touché, avec 80 % des cas diagnostiqués à travers le monde depuis le début de l’année. Au Pakistan, les cas de polio se concentrent notamment dans les zones près de la frontière afghane, considérées comme « zone de guerre » par l’armée américaine intervenant en Afghanistan.

NIGER

Grève des étudiants à Niamey pour exiger la libération de leurs 72 camarades écroués

Les étudiants de l’université de Niamey ont entamé une grève d’une durée illimitée pour exiger la libération de leurs soixante-douze camarades arrêtés après les manifestations de milliers d’étudiants la semaine dernière, contre les retards dans le paiement de leurs bourses.

L’Union des scolaires nigériens (USN) a lancé « un mot d’ordre de suspension de toutes les activités académiques à compter du jeudi 29 mai », a annoncé le président de son comité directeur, Anassa Djibrila.

« Il n’y aura plus cours tant que nos camarades ne seront pas libérés », assure-t-il.

Quelque soixante-douze étudiants ont été arrêtés. Mais, l’USN n’a pu en recenser que soixante dans des prisons de trois localités où elle a envoyé ses responsables et où des étudiants sont censés être incarcérés.

« Nous demandons à l’Etat du Niger, et précisément à son ministre de l’Intérieur, de nous dire où se trouvent les douze autres étudiants », souligne l’USN en invitant « ses militants à rester unis et solidaires ».

ÉGYPTE

Le maréchal président

Abdel Fattah al-Sissi, le maréchal qui a dirigé le coup d’Etat du 3 juillet 2013 et déposé le président islamiste Morsi, a été déclaré vainqueur de l’élection présidentielle égyptienne avec 96,2 % des voix exprimées. Une élection à la Moubarak, le dictateur qui s’est fait élire quatre fois avec des scores de plus de 80 % et des taux de participation ne dépassant pas 20 à 30 %.

L’autre candidat, Hamdine Sabahi, nassérien de gauche, qui a cautionné la répression à l’encontre des Frères musulmans, s’est fait disqualifier aux yeux des millions d’électeurs qui avaient voté pour lui en 2012.

La candidature d’al-Sissi, soutenue par l’appareil d’Etat, s’est accompagnée d’une propagande sans précédent. Il avait exhorté les Egyptiens à voter massivement. Il a dit souhaiter 80 % de votants. Il n’en a rien été.

Au soir du deuxième jour de vote, le porte-parole du ministre de l’Intérieur, le général Hani Abdul Latif, a déclaré à la télévision que le taux de participation était de 30 % à 35 %. Mais pour le Centre égyptien pour les médias et les études d’opinion publique, la participation n’excédait pas 7,5 % des électeurs inscrits.

Le peuple égyptien a tourné le dos à la mascarade visant à donner une légitimité électorale au coup d’Etat militaire et à sa « feuille de route ». Il ne cesse d’exiger « Pain, liberté et justice sociale ! » C’est pour cela qu’il a chassé Moubarak en février 2011 et qu’il est descendu dans les rues par millions le 30 juin 2013. Ce n’est pas pour voir un tiers de la population mis à l’index et accusé de terrorisme, et pour accepter que des syndicalistes, des grévistes et des jeunes soient arrêtés et condamnés pour avoir manifesté ou fait grève.

Les Etats-Unis, après avoir soutenu les Frères musulmans et le président Morsi, appuient désormais celui qui l’a destitué.

Barack Obama a rappelé sans détour, mercredi 28 mai, devant les cadets de l’académie militaire de West Point (New York) que « les relations avec l’Egypte sont basées sur les intérêts sécuritaires du traité de paix avec Israël et sur les efforts communs pour combattre le terrorisme (...). Washington aura des contacts avec le nouveau gouvernement en Egypte et continuera à demander des réformes » (*Al-Masry Al-Youm*, 29 mai 2014).

Correspondant ■

ITALIE, GRANDE-BRETAGNE

L’Union européenne intègre la prostitution et la drogue dans le calcul du PIB

En vertu de nouvelles règles européennes, les revenus estimés provenant du trafic de drogue et de la prostitution seront intégrés l’an prochain dans le calcul du PIB en Italie et, à partir de septembre, en Grande-Bretagne. Sera intégrée également, selon ces mêmes règles européennes, la contrebande de tabac et d’alcool. C’est ainsi toute l’économie mafieuse qui est reconnue comme partie constituante du système capitaliste en décomposition.

Selon ces estimations de l’Office britannique des statistiques, fondées sur des données datant de 2009, la prostitution augmente de 5,3 milliards de livres le PIB (6,5 milliards d’euros) et le trafic de drogue, de quelque 4,4 milliards (5,4 milliards d’euros).

En 2012, la Banque d’Italie a évalué la valeur de l’économie criminelle à 10,9 % du PIB.

A titre de comparaison, c’est près de la moitié de la part de l’industrie dans le PIB italien.

GRÈCE

Un tiers des Grecs sont dans l’incapacité de payer leurs impôts

Près d’un tiers des contribuables grecs sont dans l’incapacité de payer leurs impôts, qui ont grimpé en flèche pour faire rentrer de l’argent dans les caisses de l’Etat en faillite.

Selon les données du ministère des Finances, sur onze millions de contribuables, plus de 3,3 millions ont des arriérés de paiement d’impôts.

Le rythme d’augmentation des impayés, dans un pays qui en est à sa sixième année de récession, ne cesse de croître : plus 5 milliards entre 2010 et 2011, plus 8 milliards entre 2011 et 2012, plus 10 milliards entre 2012 et 2013, plus 12,5 milliards entre 2013 et 2014.

Histoire et lutte des classes

CFDT : le "syndicalisme" chrétien décide de changer de nom en 1964

Nous publions cette page, au moment où se déroule le 48^e Congrès confédéral de la CFDT. Nous aurons l'occasion d'y revenir. Lors de ce congrès, la CFDT procède à une révision de ses statuts qui, pour la première fois, contiennent une référence explicite au soutien à l'Union européenne (par le biais de sa « charte des droits fondamentaux ») et introduisent l'objectif de « dépasser les conflits ».

C'est la logique ultime de la politique menée dans la dernière période avec la signature du pacte de responsabilité, contre lequel ont manifesté ensemble, le 18 mars, CGT, CGT-FO, FSU et Solidaires. L'histoire de la CFDT permet de comprendre à quel point sa nature — et pas seulement l'orientation de tel ou tel de ses responsables — est contradictoire aux revendications ouvrières.

Par François Chaintron

Les 6 et 7 novembre 1964, lors d'un congrès extraordinaire, la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC) décida de prendre un nouveau nom : « Confédération française démocratique du travail ». Cette CFDT, dont la numérotation des congrès remonte, dès son origine et toujours aujourd'hui, à la création de la confédération chrétienne par l'Eglise en 1919, obtiendra de la justice la reconnaissance qu'elle est bien l'héritière officielle de la CFTC, lors d'un procès face à une minorité qui maintiendra une « CFTC », celle que nous connaissons actuellement.

Les choses sont donc parfaitement claires : la CFDT revendique sa filiation avec l'organisation cléricale qui regroupa au début du XX^e siècle les « syndicats jaunes », que les

ouvriers avancés et le mouvement ouvrier considèrent avec mépris comme des briseurs de grève au service du patronat (notre encadré). Qu'on ait beaucoup glosé depuis 1947 (1) sur les modifications statutaires qui avaient amené la CFTC puis la CFDT à édulcorer leurs références à la doctrine sociale de l'Eglise et leur condamnation de la lutte des classes — qui deviendra dans les statuts de la CFDT : « Sans poursuivre par principe un développement systématique des antagonismes existant dans la société... » — ne peut masquer cette réalité : derrière les changements d'étiquette et de présentation, il s'agit toujours du même produit. Et s'il y eut bien débat interne au sein de l'Eglise catholique, il porta sur le meilleur positionnement à apporter pour répondre, de l'intérieur de ce qu'elle appelle le « monde ouvrier », à une situation politique et sociale devenue très

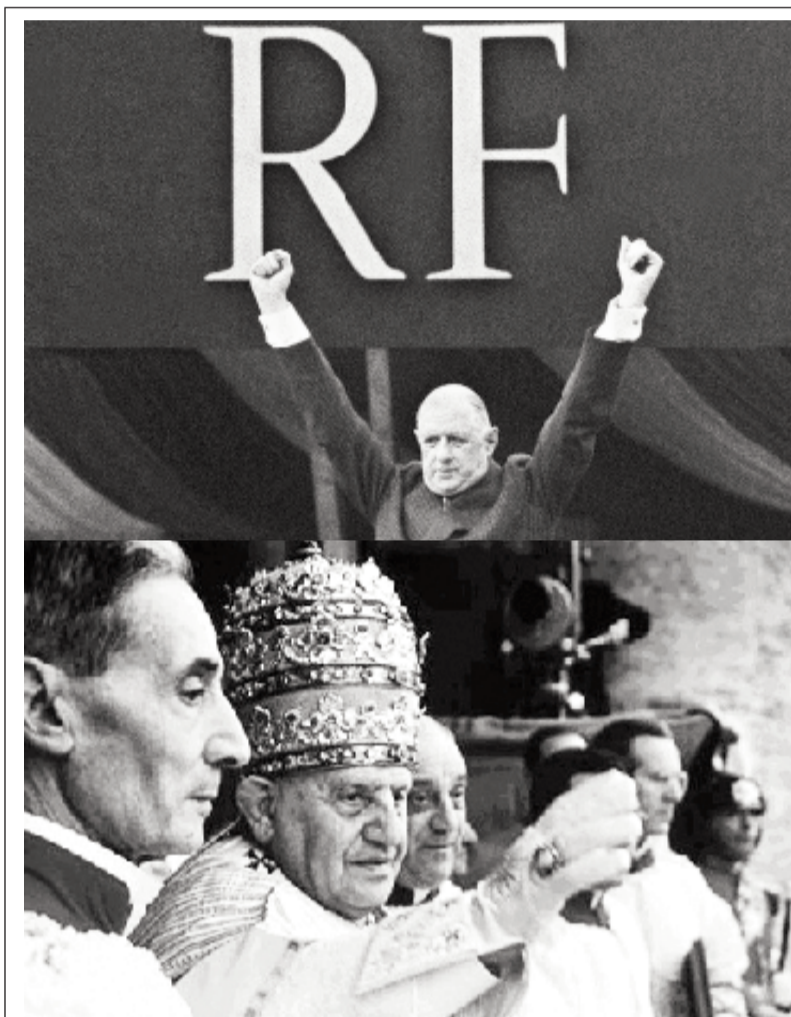
différente de celle du début du siècle et aux besoins du capital tels qu'ils sont exprimés alors par de Gaulle. Eugène Descamps, le secrétaire général, déclarait ouvertement, le 3 novembre 1964 à la télévision : « Si la CFTC se continue, elle se continue dans la Confédération démocratique » (source : INA). Il savait évidemment de quoi il parlait, puisqu'il était à la fois le dernier secrétaire général de la CFTC avant la scission... et le premier de l'organisation « déconcessionnalisation ».

Jacques Tessier, partisan du maintien du sigle CFTC, avait quant à lui dénoncé des « pressions ecclésiastiques » et la « plupart des publications catholiques françaises dirigées par des personnalités religieuses » qui appuyaient et encourageaient cette « déconcessionnalisation » de la CFTC, qui, selon lui, devait aboutir « à une sorte de prise en tutelle de la nouvelle centrale par une fraction, d'ailleurs peu nombreuse, du clergé qui agirait par personnes interposées ».

S'adapter au meilleur positionnement pour répondre aux besoins du capital.

(La France catholique, 30 octobre 1964). On pouvait lire dans le numéro d'Informations ouvrières de décembre 1964 : « Donc, d'un côté, l'Eglise anticipe l'avenir et fait converger ses intérêts spécifiques et les intérêts généraux du capitalisme français, la CFDT assurant, à ses risques et périls, la couverture "ouvrière" du gaullisme (...). Sur ce noyau "ouvrier", se cristallisera le "néo"-corporatisme, c'est-à-dire des syndicats rouages de l'Etat. De l'autre côté, la CFTC, numériquement faible (4 % des adhérents), tire une traîne sur la forme du capitalisme postgaulliste et maintient dans la classe ouvrière une base doctrinale chrétienne précise. L'Eglise n'oublie jamais de laisser la clé sous la porte. »

Cinquante ans plus tard, il y a le feu dans la V^e République « postgaulliste », et très naturellement, CFDT et CFTC ne peuvent éviter de se retrouver pour



1958 en France : de Gaulle et sa V^e République, les besoins du capital. 1962 à Rome : Jean XXIII et son concile Vatican II, l'adaptation de l'Eglise au « monde moderne » et sa doctrine sociale. 1964-1965 : au confluent, la « déconcessionnalisation » de la vieille centrale chrétienne et la création de la CFDT.

signer avec le patronat le pacte de responsabilité de Hollande, tandis que la CGT-FO et la CGT rejettent ce pacte qui ferait effectivement des syndicats des rouages de l'Etat.

Il y a cinquante ans, Informations ouvrières concluait son article déjà cité en situant de façon prémonitrice les responsabilités des dirigeants du mouvement ouvrier : « Ce qui est essentiel, décisif, à l'heure actuelle, la nature de la CFDT et le pourquoi de la manœuvre, a été escamoté. » Cet escamotage a permis à la CFDT et à ses alliés d'entrer dans le Parti socialiste, dans le Comité national d'action laïque, et a servi de point d'appui aux dirigeants de la CGT pour construire l'orientation du « syndicalisme rassemblé » (2). Les dirigeants de l'ex-Ligue communiste révolutionnaire (devenue NPA) participèrent à l'opération. Mais cela nous fait sortir du cadre de cet article (3).

L'Eglise romaine, pour défendre sa doctrine sociale, a dû s'adapter aux réalités, non sans de nombreuses luttes intestines. Elle a fait de la France des années 1950, et notamment de la classe ouvrière, une « terre de mission ». Elle a renforcé les mouvements d'action catholique afin de former les cadres qui, ensuite, pouvaient s'investir dans la société, dans le mouvement ouvrier, alors même que les séminaires se vidaient. Laurent Berger, l'actuel dirigeant de la CFDT, fut d'ailleurs secrétaire général de la Jeunesse ouvrière chrétienne (JOC) de 1992 à 1994. Comme beaucoup de ses prédécesseurs...

L'Eglise romaine continuait de représenter l'organisation idéologique la plus stable au service du capital, comme l'avait également analysé Informations ouvrières dès mai 1963. En juillet 1964, le pape Paul VI assignait aux associations de travailleurs comme aux employeurs « le devoir de surmonter toute mentalité de classe, afin que, dépassant l'attitude de contestation, elles entrent dans la voie d'une plus grande participation au pouvoir économique ». Citation du journal La Croix (14 octobre 1964) qui avait été faite par l'article de notre journal de décembre 1964, déjà cité. Ainsi, sous les couleurs « modernes » du concile Vatican II, était maintenue la même idéologie du « corporatisme » qui s'oppose à l'indépendance de la classe ouvrière.

Le congrès de la CFTC avait d'ailleurs déjà adopté, en 1959 (c'était un an après le coup d'Etat instituant la V^e République), un rapport sur la « planification démocratique », présenté par un des futurs dirigeants de la CFDT, Gilbert Declercq. Informations ouvrières l'avait analysé ainsi dans son numéro 155 (11 mai 1966) : « Dans son rapport, la "cellule de base" de l'édifice corporatif préconisé par Declercq est le contrat "reconnaissant la section syndicale d'entreprise", réalisant la "communauté d'entreprise, finalité doctrinale de l'Eglise". A l'échelon de la profession, Declercq demande la création "d'organismes d'industrie du Plan composés de représentants des syndicats ouvriers, des

représentants du Plan et des chefs d'entreprise". Il assigne pour objectifs à ces organismes corporatifs "d'aller au-delà de l'action revendicative", par la réalisation des "tâches" suivantes : "Le taux de rémunération, les conditions de travail, la durée et l'organisation du travail, les cadences, etc." ». On était bien là au cœur des besoins concrets et immédiats du patronat français, auxquels de Gaulle voulait faire apporter une réponse effective par la V^e République.

A l'heure du pacte de responsabilité, il n'est pas mauvais de relire cette citation du journal gaulliste La Nation (9 mai 1963), rappelée à l'époque par Informations ouvrières : « Il faut avoir le courage de le dire dès maintenant, il ne peut y avoir dans un Etat moderne, dans une démocratie sociale et économique, de libre discussion des conventions collectives nationales. » Cette discussion doit se faire « en présence de l'Etat ». C'était là la volonté gaulliste du V^e Plan et de la « planification démocratique ».

En mai 1981, l'élection de Mitterrand à la présidence de la République ouvrit largement les cabinets ministériels aux militants CFDT, chauds partisans du corporatisme, et fit écrire par l'éditorialiste du journal Témoignage chrétien, Georges Montaron, que « l'Eglise est de plus en plus présente en classe ouvrière » et que c'est « l'aboutissement d'une action commencée il y a plus de cent ans ». C'était pour notre bon apôtre (de gauche, de gauche...) aller peut-être un peu vite en besogne. La création du sigle CFDT, qui répondait à la situation politique et sociale de 1964, avait, pour ses initiateurs, des visées que la classe ouvrière a déjouées, en particulier en 1969, à la suite de la grève générale, faisant capoter le référendum qui aurait institué un Sénat corporatiste réunissant les syndicats et les patrons. C'était le « non », à l'appel de la CGT-FO et de la CGT. Comme c'est aujourd'hui leurs refus du pacte de responsabilité. Devant le rejet général de la politique qu'ils soutiennent, les dirigeants de la CFDT pourront peut-être se dire, lors de leur prochain congrès, comme l'avait déjà fait Paul VI en son temps : « Qu'il est étroit le chemin qui mène à la vie ! »

ÉCLAIRAGE

D'où venait la CFTC ?

Pour saisir la nature de la CFDT, continuant la CFTC, il faut revenir sur les conditions de sa création. Elle a été constituée en 1919 à partir du Syndicat des employés du commerce et de l'industrie, créé en 1912 à l'initiative de la Chronique sociale de France. Cette dernière était plus qu'une revue : une fédération de cercles d'études chrétiens dirigée par Marius Gonin, membre du Tiers ordre franciscain. Faisant référence dans ses statuts à la doctrine sociale de l'Eglise, elle condamnait la lutte des classes. Pour cet organisme de la hiérarchie catholique, la date de 1919 ne relève en rien du hasard : c'est deux ans après la révolution d'Octobre, et la haine du bolchevisme va dominer depuis l'action de l'Eglise. La Chronique sociale de France est à l'origine des « semaines sociales de France » qui se réunissent toujours et auxquelles participent d'ailleurs régulièrement les dirigeants de la CFTC, de la CFDT, du patronat ainsi que Laurent Berger, l'actuel secrétaire général de la CFDT, comme ses prédécesseurs. On y trouve aussi des ex-dirigeants de la CGT comme Jean-Christophe Le Duigou. La « Chronique sociale » s'était particulièrement manifestée en octobre 1941, pour se féliciter de la Charte du Travail du maréchal Pétain par une étude qui stipulait : « Le syndicat va devenir une sorte d'institution d'ordre public. En effet, il sera "unique" (...) et "obligatoire", "prélude nécessaire à la collaboration avec le patronat". "Ces principes ne peuvent manquer d'obtenir l'adhésion de ceux qui souhaitent l'institution d'une organisation de la profession (...). » C'est le « corporatisme », doctrine sociale réadaptée par le pape Léon XIII dans l'encyclique de 1891 Rerum novarum, dont on retrouvait l'application, notamment, dans les régimes de Salazar au Portugal, de Mussolini en Italie, centrés sur les « professions organisées », ainsi qu'avec le Front du travail de Hitler ou le corporatisme autrichien, orientés plutôt sur la « communauté d'entreprise ».

Photo AFP

Photo DR

INFORMATIONS OUVRIÈRES
Tribune libre de la lutte des classes,
hebdomadaire du POI. Dans le cadre
 de sa tribune libre, *Informations ouvrières*,
 fondé par Pierre Lambert, offre la possibilité
 de s'exprimer librement à tout groupement

ou formation politique qui entend sincèrement
 combattre pour l'émancipation des travailleurs.
 Cela sous leur propre responsabilité.
 L'hebdomadaire est édité par l'association
 (loi 1901) Informations ouvrières.
 Daniel Gluckstein, directeur de la publication.

• **Rédacteur en chef :** Lucien Gauthier.
 • **Siège :** 87, rue du Faubourg-Saint-Denis, 75010 Paris.
 • **Imprimerie :** Rotinfed 2000, Paris.
 • **Tirage :** 20 000 exemplaires.
 • **Commission paritaire :** 0909 C85 410.
 • **ISSN :** 0813 9500.

• **Rédaction :**
Informations ouvrières,
 87, rue du Faubourg-Saint-Denis,
 75010 Paris.
 Tél. : 01 48 01 89 23.
 E-mail : informations-ouvrieres@fr.oleane.com

• **Administration-abonnements :**
 Maïté Dayan.
 Tél. : 01 48 01 88 22 ;
 01 48 01 88 41.
 E-mail : diffusion-io@fr.oleane.com
 • **Dépôt légal :** à publication.

L'HUMEUR
 de Michel Sérac

**Garder
 la tête froide**

Les sommets du régime
 — le capital, l'Etat,
 leur cortège médiatique
 — s'affolent. L'exaspéra-
 tion populaire, mesu-
 rable (ô combien !),
 accable un président
 parjure, traître
 à son électorat,
 au seul service
 des classes possédantes.
 L'équipe de rechange,
 l'UMP, rongée
 par la corruption,
 affronte l'opprobre
 de ses électeurs.

Le régime aux abois doit
 donc diviser, troubler,
 effrayer, son ennemi,
 la classe travailleuse.
 Il agite frénétiquement
 le « triomphe »
 du Front national,
 répand une fable :
 l'extrême droite capte
 les suffrages ouvriers.
 Ce serait grave...
 si c'était vrai.

Francetv info a colla-
 tionné les résultats
 de cinquante villes
 battant les records
 du rejet de Hollande,
 entre 2012 et 2014.
 Voyons en regard
 les « succès » du FN.
 Roubaix passe de 30 %
 à 75 % d'abstentions ;
 Hollande perd 11 000
 de ses 12 900 voix. Le FN,
 qui ne perd que 2 000
 de ses 4 800 voix
 « triomphe ».

A Behren-lès-Forbach
 (Moselle), il ne reste
 que 17 % de votants
 le 25 mai dernier ! Dans
 ce mouchoir de poche,
 où Martin (CFDT-PS)
 ne glane que 104 voix
 sur les 1 488 de Hol-
 lande, Philippot du FN,
 avec moins de la moitié
 des voix Le Pen 2012,
 « triomphe » à 40 %.
 Record à Stains (Seine-
 Saint-Denis) : perdant
 « seulement » 800 voix,
 contre 4 432 perdues
 par Hollande (ramené
 à 293 voix !) le FN
 « triomphe » derechef...

Où sont-ils, ô savants
 analystes bourgeois,
 vos transferts de suf-
 frages ouvriers au FN ?
 La vraie force montante
 est celle de la classe
 la plus nombreuse,
 celle du travail,
 qui vomit ce gouverne-
 ment, et ce régime
 tout entier. Elle a besoin,
 pour l'emporter,
 que ses combattants
 gardent la tête froide.

CAMPAGNE D'ABONNEMENT

En juillet, se tiendra une session extraordinaire
 de l'Assemblée nationale avec à son ordre du jour :

- le collectif budgétaire,
- la réforme ferroviaire,
- la réforme territoriale.

**Ne manquez pas
 un numéro de ce journal
 durant l'été.
 Abonnez-vous
 pour recevoir
 Informations ouvrières cet été.**

**Il y a plusieurs formules d'abonnement,
 celles qui peuvent être prises
 en permanence :**
 - 4 mois à 24 euros,
 - 6 mois à 33 euros,
 - un an à 65 euros
 - par prélèvement mensuel de 5,80 euros,

**et la formule des abonnements d'été :
 10 numéros à 12 euros.**

Choisissez votre formule !



Campagne d'abonnement du 1^{er} mai au 30 juin

CHOISISSEZ VOTRE FORMULE

Dans tous les cas, remplir lisiblement et en lettres majuscules
 vos nom, prénom et adresse

Comité : Département :

Nom, prénom :

N° : Rue, bd, ave., etc. : Nom de la voie :

..... Code postal : Ville :

**Du 2 juillet au 3 septembre 2014 (nos 2702-308 à 2711-317)
 10 numéros : 12 euros**

Par prélèvement mensuel : 5,80 euros (9,50 euros pour les plis clos)
 (Datez et signez l'autorisation de prélèvement ci-contre en joignant un relevé d'identité bancaire ou postal.
 Vous pourrez suspendre à tout moment ces prélèvements par simple lettre.)

OU :

- 5 numéros "découverte" : 7 euros • 12 numéros : 17 euros • 4 mois (17 numéros) : 24 euros
- 6 mois (25 numéros) : 33 euros • 1 an (51 numéros) : 65 euros • 1 an, pli clos : 110 euros

Mandat

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez
Informations ouvrières à envoyer des instructions à
 votre banque pour débiter votre compte et votre
 banque à débiter votre compte conformément aux
 instructions d'*Informations ouvrières*.
 Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre
 banque selon les conditions décrites dans la conven-
 tion que vous avez passée avec elle.
 Une demande de remboursement doit être pré-
 sentée : dans les 8 semaines suivant la date de débit
 de votre compte pour un prélèvement autorisé, sans
 tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de pré-
 lèvement non autorisé, et vos droits concernant le
 présent mandat sont expliqués dans un document
 que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Date :
 Signature (obligatoire) :

IMPORTANT : n'oubliez pas de joindre un relevé
 d'identité bancaire ou postal, de dater et signer
 votre autorisation de prélèvement.

Numéro ICS : FR69ZZ442543

Cadre réservé à l'administration du journal